

RAPPORT FINANCIER 2025

Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 19 mai 2026

1. REGLES DE VALORISATION DU BENEVOLAT

Contexte : « **Sans bénévolat, pas de vie associative** » & « **Connaître pour reconnaître** »

Il est intéressant, pour l'association, de faire apparaître le bénévolat, en complément des flux financiers, pour donner une image fidèle de l'ensemble des activités développées. Les règles choisies et établies par une association doivent être écrites et les choix effectués doivent être justifiés.

Nous appliquons la méthode conseillée par l'union nationale des CPIE qui prend en compte le profil de bénévoles mobilisés, et d'une valorisation assimilée aux compétences d'un salarié équivalent dans l'équipe. La délibération du Conseil d'Administration du 05/11/2025 détermine la valorisation du bénévolat pour les bilans des actions et des comptes 2025 de l'association.

PROFILS DE BENEVOLES

Notre CPIE, convient de 3 profils de bénévolat :

1/ Bénévolat "animation"

> missions : accompagnement aux projets, sorties en appui aux salarié.es-référents des actions

2/ Bénévolat "intervenant"

> missions : médiation auprès du public dans le cadre d'actions portées par notre association, sous le cadrage salarié.es-référents des actions

3/ Bénévolat "cadre"

> missions : représentation de l'association à diverses instances avec capacité à engager l'association, vis à vis de l'externe, négociation. **Attention, le bénévolat des administrateurs pour siéger dans les instances ou en représentation officielle n'est pas valorisable.**

VALORISATION :

Pour chaque typologie de bénévolat, il est identifié un profil correspondant dans l'équipe salariés avec une équivalence de salaire, charges patronales comprises et ramené à un montant horaire :

Typologie	Salaire estimé (brut chargé)	Montant de la valorisation selon une moyenne horaire (151.67)
Bénévolat "animation" > Poste équivalent : animateur - poste D300	2 870.52 €	18.93 €
Bénévolat "intervenant" (ou mise à disposition de b. & services) > Poste équivalent : Chargé.e de mission - poste F350	3 893.86 €	25.67 €
Bénévolat "cadre" > Poste équivalent : Direction - poste I450	5 261.58 €	34.69 €

>> **Au total, en 2025, nous chiffrons le bénévolat associatif à 35 030 € pour 1 246,5 heures réparties pour :**

- 521 heures de bénévolat "animation" :
- 725.5 heures de Bénévolat "cadre"

>>> 464 heures de bénévolat "intervenant" sont valorisés, à hauteur de 11 911,14 € en contributions volontaires sur les lignes comptables prestations en nature.

RESULTAT - AFFECTATION

2.1. Examen des comptes de résultat

Les comptes clos au 31/12/2025 ont été établis selon les principes comptables généralement admis.

Total charges = 846 756 € contre 866 684 € en 2024

Total produits = 891 153 € contre 877 486 € en 2024

L'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un excédent de 44 396 €

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total des charges	392 495 €	370 205 €	289 172 €	397 202 €	543 876 €	554 307 €	866 684 €	846 756 €
Total des produits	340 256 €	370 686 €	291 690 €	359 669 €	556 580 €	580 471 €	877 486 €	891 153 €
Résultat	(52 238 €)	481 €	2 518 €	(37 533 €)	12 704 €	26 164 €	10 802 €	44 396 €

État des fonds propres sur les mêmes années :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total des fonds associatifs	3 903 €	4 384 €	8 085 €	(34 514 €)	(23 527 €)	2 394 €	10 421 €	56 019 €

2.2. Analyse des charges d'exploitation (en excluant les charges financières et exceptionnelles)

Les charges d'exploitation s'élèvent à 846 756 € contre 864 924 € en 2025 soit une baisse de 2.10%.

Globalement, les postes de dépenses sont à la hausse, liée à la multiplicité des projets, hausse qui se compense principalement par des fonds dédiés et des dotations aux provisions à la baisse. – 73 714 €.

1/ La part la plus importante des charges d'exploitation reste la masse salariale. Elle s'élève à 441 677 € soit une augmentation de 6.62 %.

> Le montant des **salaires** s'élève à 345 159 € contre 319 529 € en 2024

> Les **cotisations sociales** s'élèvent à 96 518 € contre 94 723 € en 2024

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Salaires	201 764 €	201 483 €	174 870 €	194 809 €	272 637 €	278 148 €	319 529 €	345 159 €
Cotisations	78 236 €	58 303 €	33 062 €	59 035 €	80 232 €	81 144 €	94 723 €	96 518 €
ETP (sans contrat en apprentissage)	7.38	7.52	5.09	5.92	7.18	7.76	9.89	9.9
ETP (dont contrat en apprentissage)	7.38	7.83	5.67	7.76	8.64	10.01	10.40	10.51

L'évolution de la masse salariale se justifie par l'évolution du point de la convention collective ECLAT, et du fait de la stabilisation de l'équipe sur l'année complète considérant les 3 dernier.e.s arrivées en CDI, en février 2024.

2/ A distinguer, les achats de marchandises s'élèvent à 50 623 € en 2025 (+56.35%) en référence aux déploiements des épiceries VRAC avec une variation de stocks pour 3 519 €.

3/ Les achats (hors marchandises) s'élèvent à 171 751 € contre 155 104 € en 2024.

Cette augmentation s'explique en grande partie sur le poste « prestation de service » avec les prestations des 2 antennes VRAC dans le cadre de la convention ADEME déployée en 2025.

D'autre part, la plupart des postes de dépenses présentent une baisse étant donnée la gestion maîtrisée en réponse aux restrictions budgétaires de cette année.

Le soutien du conseil départemental des Bouches du Rhône a permis des investissements sur du matériel pédagogique et des équipements.

4/ Les charges financières s'élèvent à 4 049 € contre 5 653 € en 2024 et 6 645 € en 2023.

Nous avons sollicité France active pour un prêt de trésorerie de 30k€ à taux 0%, avec un remboursement différé de 12 mois. Accepté en mars 2025, cette facilité de trésorerie nous a permis d'alléger grandement nos tensions de trésorerie et limiter nos frais bancaires (liés aux découverts et concours aux daily)

5/ Impôts, taxes et versements assimilés : la consolidation de la taille de l'équipe se traduit par l'assujettissement à la taxe sur les salaires à l'instar de 2024 ou le dépassement du montant d'abattement était déjà franchi.

En 2025, la taxe sur les salaires traduit une hausse de 1 175 € et la taxe sur la formation à une hausse de 366 € soit au total une augmentation du poste de 14.06%.

6/ Salaires, traitements, charges sociales : Parallèlement aux raisons évoquées, les charges liées au personnel sont à la hausse (*salaires, charges sociales*) de 9.91%. *Sont à considérer :*

- le départ de Flore au 31/12/2025 avec une rupture conventionnelle induisant une indemnité légale ;
- une prime de partage de la valeur ajoutée a été octroyée à hauteur de 5 300 € pour l'ensemble de l'équipe en reconnaissance du travail et du résultat de l'exercice.

7/ Les dotations aux provisions pour risques s'expliquent par le risque d'ajustement à la baisse des subventions 2025 de 14 309.76 € pour enveloppes non consommées sur des dépenses externes (par manque de trésorerie ou pour une gestion plus saine des actions cf budgets attribués).

> La totalité de la provision (12 815.40 €) pour le litige avec M. ROSSI est levée suite au résultat de l'audience ; M. ROSSI a été débouté de la totalité de ses demandes.

8 / Autres charges : on notera la redevance logiciel VRAC qui devient une solution payante jusque-là en partie exonérée.

2.3. Les produits

Le total des produits d'exploitation s'élève à 890 775 € contre 874 694 € en 2024.

Les autres produits s'élèvent à 175 € contre 1 018 € en 2024.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Vente de marchandises						6 411 €	23 105 €	31 353 €
Chiffre d'affaires	23 241 €	25 443 €	13 872 €	36 027 €	79 728 €	95 777 €	123 803 €	133 679 €
Subventions d'exploitation	311 347 €	327 260 €	270 529 €	296 123 €	414 521 €	380 183 €	673 778 €	482 456 €

➤ [Les ventes de marchandises](#) se portent à 31 353 € avec 23 épiceries VRAC déployées en 2025.

➤ [Le chiffre d'affaires](#) s'établit à 133 679 € contre 123 803 € en 2024. (+7.98%)

Une nouvelle ventilation comptable du chiffre d'affaires est mise en place en 2025, pour une représentation plus aisée des ressources de l'association à la vue de l'évolution de la diversité des financements des structures associatives et des enjeux liés à la fiscalité.

* La part des ventes directes s'établit à 14 903 € et correspondent aux animations ponctuelles ;

(pour exemples : sortie terrain, animations en classe ou sur stand)

* Celle des prestations sous marché public représente 29 900 € ;

(marchés publics renouvelés de la métropole Aix Marseille Provence « Classes engagées », de Ménélik « programme rivières » ; nouveau marché public SYMCRAU 2025-26 « l'eau en Crau »)

* les prestations en co-traitance représentent 10 950 € ;

(prestations avec le CPIE de la Ciotat pour les traversées OFB-Corse et l'ABC métropole)

* les prestations – projets représente 74 937 € ; (ici remontent les actions avec une commande directe et une ingénierie de projets, ex : les actions de désimperméabilisation des cours d'écoles de différentes communes du Pays d'Arles ; la consultation du conservatoire du littoral « Adapto+ » ; l'accompagnement ABC de la maire de Barbentane ; les animations énergie Provence grand large ou Centrale Villageoise du Pays d'Arles...on retrouve d'autres financements divers liés aux projets)

La nouvelle réglementation comptable ventile le compte 791-transfert de charges dans les comptes produits des activités annexes ou autres produits des activités annexes. (pour exemple, on retrouve les débours – droit d'entrée du domaine du merle ou les aides à l'apprentissage)

➤ [Les subventions](#) se sont élevées à 482 456 € réparties pour 129 654 € en aides privées, et 352 803 € en **subventions publiques**.

Tableau de répartition des aides publiques :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
SERVICES DE L'ETAT	55 415,00 €	86 320,00 €	128 988,37 €	140 568,63 €	196 372 €	157 025 €
ETABLISSEMENTS PUBLICS	52 389,00 €	73 670,80 €	96 078,80 €	70 438,00 €	86 416 €	70 314 €
REGIONS	19 403,19 €	7 931,96 €	58 514,00 €	20 505,54 €	48 431 €	34 000 €
DEPARTEMENTS	37 531,00 €	42 557,00 €	58 620,00 €	23 970,00 €	47 584 €	43 713.59€
AUTRES COLLECTIVITES	5 000,00 €	- €	- €	12 717,65 €	27 507.85 €	18 000 €
COMMUNES	43 500,00 €	22 800,00 €	25 000,00 €	29 800,00 €	27 000 €	29 750 €
SOUS TOTAL FONDS PUBLICS - SUBVENTIONS	213 238,19 €	233 279,76 €	367 201,17 €	297 999,82 €	433 310.85 €	352 802.59 €

* avec réintégration des fonds dédiés de 2024 sur 2025 et déduction des fonds dédiés 2025 sur 2026

A noter que :

- l'ADEME a accordé en 2024, une subvention de 195 k€ pour l'animation de VRAC 2024-2027 reportée en fond dédiés pour 2/3 ;

Considérant la conjoncture difficile, les services de l'Etat et des établissements publics restent d'un soutien considérable avec un déploiement pluriannuel pour les programmes. Cet exercice particulier expose la nécessité de diversifier nos sources de financement au-delà des subventions publiques.

Et, l'effort de déploiement vers des fonds privés, se constate, en 2025, avec :

- la mobilisation de la fondation de France à travers une convention de 110k€ pour l'animation de DECLIC 2025-2027 reportée en fond dédiés pour 60 K € ;

- la mobilisation de EDF France - CNPE TRICASTIN-DIPDE pour 10 K€ en soutien des actions du pôle Rhône.

2. Examen du bilan

- Les dettes financières passent de 2 k€ au 31/12/24 à 30 k€ au 31/12/25 en raison du nouveau prêt France active « fond de relance 2025 » à taux 0 ; contracté pour pallier les difficultés liées au contexte national qui a présenté des menaces en termes de vote du budget national, de réduction des budgets, et de délai de mise à disposition des fonds aux différentes collectivités.

- Les dettes d'exploitation ont augmenté de 23 k€, passant de 124 k€ au 31/12/24 à 101 k€ au 31/12/25

Il reste au 31/12/2025 :

- * 54 k€ de dettes fournisseurs dont 27 597 € en factures non parvenues et des factures de fin d'exercice ; et, dont 27 K€ consiste aux prestations des antennes VRAC dont le paiement est conditionné au versement de l'ADEME selon présentation de l'avancement de la convention triennale ;

- * Et, 69 k€ de dettes sociales et fiscales, avec :

- > provision congés payés et charges sur congés payés de 25 691€ (l'équipe cumule ses congés ; équilibre à trouver entre pose des récup et des congés reste difficile) ;

- > la taxe sur les salaires ; l'apurement d'uniformation, exigibles l'année suivante ;

- > les cotisations DSN de 12/2025 exigibles au 15 janvier 2026 ;

- > l'indemnité légale de rupture conventionnelle ;

- > le versement de la Prime de partage de la valeur ajoutée.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 256 k€ contre 165 k€ en 2024.

(> annexe 2 - produits constatés d'avance pour les détails)

On retrouve les provisions pour risques // d'ajustement sur subventions de 14 310 € pour enveloppe non consommée sur dépenses externes par manque de trésorerie. (> annexe 3 - provision pour risques)

Au 31/12/2025, la trésorerie est constatée à 89.2 k€ contre 52.8 k€ au 31/12/2024.

3. Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice de 44 396 € en report à nouveau, ce qui amènerait les fonds propres en positif pour 56 019 €.

4. Rémunération des dirigeants

Comme depuis le début du fonctionnement de l'association, le Président et l'ensemble du Conseil d'Administration n'ont pas été rémunérés au cours de l'exercice.

5. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L612-5 DU CODE DE COMMERCE

Les opérations relevant de l'article L612-5 du code de commerce font l'objet d'un rapport séparé qui vous a été remis.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Arles, le 30/03/2026,

LE PRESIDENT, ROLAND ROUX

LE TRESORIER, JEAN-LAURENT LUCCHESI

ANNEXE 1 :

FONDS DEDIES AU 31/12/2025

N° mouvement	Date	Libellé	Montant	
22269	31/12/2025			
		FONDS DEDIES 2025 ADEME 2025-27 VRAC	130 000,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 CD13 EEP VRAC	3 315,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 REGION PACA APERLA	4 104,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 AUREILLE DESIMPER	337,50 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 REGION PACA LYCEE2023/24	960,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 REGION PACA LYCEE2024/25	1 920,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 PETR DESIMPER	1 575,00 €	689400
			142 211,50 €	194000

EXTOURNE // UTILISATION DES FONDS DEDIES 2024

21450	01/01/2025	FOND DEDIE REGION - LYCEES 2023 - conv 2023-08978	5 760,00 €	789000
	01/01/2025	FOND DEDIE REGION - LYCEES 2024 - conv 2023-07877	9 600,00 €	789000
	01/01/2025	FOND DEDIE PNRA PC 2024-25	3 990,00 €	789000
	01/01/2025	FOND DEDIE-ADEME VRAC 2024-27	195 000,00 €	789000
	01/01/2025	FOND DEDIE - PETR DESIMPER	1 575,00 €	789000
		sous total	215 925,00 €	194000

ANNEXE 2 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU 31/12/2025

Libellé	Montant	Ecriture Débit	Ecriture Crédit
PCA 2025 BARBENTANE ABC	12 084,00 €	706501	
PCA 2025 CPIE AIX CLASSES ENGAGEES	22 395,00 €	706502	
PCA 2025 CPIE AIX MENELIK	1 839,00 €	706502	
PCA 2025 SYMCRAU MARCHE 2025-26	24 880,80 €	706502	
PCA 2025 CONSERVATOIRE DU LITTORAL ADAPTO+	33 163,20 €	706504	
PCA 2025 EDF CONV 2025-28	65 880,00 €	706504	
PCA 2025 URCPTE TERRAINS D'ENTENTE	3 791,70 €	706504	
PCA 2025 CD13 ATE AMPERE ET CASSIN	4 000,00 €	740004	
PCA 2025 FONDATION DE FRANCE DECLIC	60 000,00 €	740021	
PCA 2025 DREETS VRAC 2023-26	11 184,37 €	742200	
PCA-PGL LAROLIMICOLES CONV 2024-2039	10 780,00 €	706504	
PCA GRAND AVIGNON Faites Echo 2024-2026	4 500,00 €	749048	
PCA2025 DESIMPER FONTVIEILLE	2 337,5	758101	
PCA 2025 - ADHESION 2026 DERVIEUX	10,00 €	706504	
			487000
	256 845,57 €		

ANNEXE 3 :PROVISION PERTE SUR SUBVENTIONS AU 31/12/2025

22270	OS	31/12/2025	AERMC - 2025-0406 PROVISION / AJUST DBR & SP	750,38 €	681500	151800
			FNADT - 2025 SCIENCES PLURIELLES	424,95 €	681500	151800
			REGION PACA - PROVISION / AJUST ₂₅ SCIENCES PLURIELLES	849,89 €	681500	151800
			AERMC - 2025-0404 PROVISION / AJUST PRS & MRA	6 302,60 €	681500	151800
			SGAR - PROVISION / AJUST ₂₅ ESPACE DIALOGUES	2 336,52 €	681500	151800
			REGION PACAPROVISION / AJUST ₂₅ ESPACE DIALOGUES	408,32 €	681500	151800
			AERMC - 2024-0151 PROVISION / AJUST DECLIC - PCZH - ATE - EDUCLONE	3 237,10 €	681500	151800
			sous total	14 309,76 €		

RAPPORT FINANCIER 2025

Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 19 mai 2026

1. REGLES DE VALORISATION DU BENEVOLAT

Contexte : « **Sans bénévolat, pas de vie associative** » & « **Connaître pour reconnaître** »

Il est intéressant, pour l'association, de faire apparaître le bénévolat, en complément des flux financiers, pour donner une image fidèle de l'ensemble des activités développées. Les règles choisies et établies par une association doivent être écrites et les choix effectués doivent être justifiés.

Nous appliquons la méthode conseillée par l'union nationale des CPIE qui prend en compte le profil de bénévoles mobilisés, et d'une valorisation assimilée aux compétences d'un salarié équivalent dans l'équipe. La délibération du Conseil d'Administration du 05/11/2025 détermine la valorisation du bénévolat pour les bilans des actions et des comptes 2025 de l'association.

PROFILS DE BENEVOLES

Notre CPIE, convient de 3 profils de bénévolat :

1/ Bénévolat "animation"

> missions : accompagnement aux projets, sorties en appui aux salarié.es-référents des actions

2/ Bénévolat "intervenant"

> missions : médiation auprès du public dans le cadre d'actions portées par notre association, sous le cadrage salarié.es-référents des actions

3/ Bénévolat "cadre"

> missions : représentation de l'association à diverses instances avec capacité à engager l'association, vis à vis de l'externe, négociation. **Attention, le bénévolat des administrateurs pour siéger dans les instances ou en représentation officielle n'est pas valorisable.**

VALORISATION :

Pour chaque typologie de bénévolat, il est identifié un profil correspondant dans l'équipe salariés avec une équivalence de salaire, charges patronales comprises et ramené à un montant horaire :

Typologie	Salaire estimé (brut chargé)	Montant de la valorisation selon une moyenne horaire (151.67)
Bénévolat "animation" > Poste équivalent : animateur - poste D300	2 870.52 €	18.93 €
Bénévolat "intervenant" (ou mise à disposition de b. & services) > Poste équivalent : Chargé.e de mission - poste F350	3 893.86 €	25.67 €
Bénévolat "cadre" > Poste équivalent : Direction - poste I450	5 261.58 €	34.69 €

>> **Au total, en 2025, nous chiffrons le bénévolat associatif à 35 030 € pour 1 246,5 heures réparties pour :**

- 521 heures de bénévolat "animation" :
- 725.5 heures de Bénévolat "cadre"

>>> 464 heures de bénévolat "intervenant" sont valorisés, à hauteur de 11 911,14 € en contributions volontaires sur les lignes comptables prestations en nature.

RESULTAT - AFFECTATION

2.1. Examen des comptes de résultat

Les comptes clos au 31/12/2025 ont été établis selon les principes comptables généralement admis.

Total charges = 846 756 € contre 866 684 € en 2024

Total produits = 891 153 € contre 877 486 € en 2024

L'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un excédent de 44 396 €

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total des charges	392 495 €	370 205 €	289 172 €	397 202 €	543 876 €	554 307 €	866 684 €	846 756 €
Total des produits	340 256 €	370 686 €	291 690 €	359 669 €	556 580 €	580 471 €	877 486 €	891 153 €
Résultat	(52 238 €)	481 €	2 518 €	(37 533 €)	12 704 €	26 164 €	10 802 €	44 396 €

État des fonds propres sur les mêmes années :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total des fonds associatifs	3 903 €	4 384 €	8 085 €	(34 514 €)	(23 527 €)	2 394 €	10 421 €	56 019 €

2.2. Analyse des charges d'exploitation (en excluant les charges financières et exceptionnelles)

Les charges d'exploitation s'élèvent à 846 756 € contre 864 924 € en 2025 soit une baisse de 2.10%.

Globalement, les postes de dépenses sont à la hausse, liée à la multiplicité des projets, hausse qui se compense principalement par des fonds dédiés et des dotations aux provisions à la baisse. – 73 714 €.

1/ La part la plus importante des charges d'exploitation reste la masse salariale. Elle s'élève à 441 677 € soit une augmentation de 6.62 %.

> Le montant des **salaires** s'élève à 345 159 € contre 319 529 € en 2024

> Les **cotisations sociales** s'élèvent à 96 518 € contre 94 723 € en 2024

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Salaires	201 764 €	201 483 €	174 870 €	194 809 €	272 637 €	278 148 €	319 529 €	345 159 €
Cotisations	78 236 €	58 303 €	33 062 €	59 035 €	80 232 €	81 144 €	94 723 €	96 518 €
ETP (sans contrat en apprentissage)	7.38	7.52	5.09	5.92	7.18	7.76	9.89	9.9
ETP (dont contrat en apprentissage)	7.38	7.83	5.67	7.76	8.64	10.01	10.40	10.51

L'évolution de la masse salariale se justifie par l'évolution du point de la convention collective ECLAT, et du fait de la stabilisation de l'équipe sur l'année complète considérant les 3 dernier.e.s arrivées en CDI, en février 2024.

2/ A distinguer, les achats de marchandises s'élèvent à 50 623 € en 2025 (+56.35%) en référence aux déploiements des épiceries VRAC avec une variation de stocks pour 3 519 €.

3/ Les achats (hors marchandises) s'élèvent à 171 751 € contre 155 104 € en 2024.

Cette augmentation s'explique en grande partie sur le poste « prestation de service » avec les prestations des 2 antennes VRAC dans le cadre de la convention ADEME déployée en 2025.

D'autre part, la plupart des postes de dépenses présentent une baisse étant donnée la gestion maîtrisée en réponse aux restrictions budgétaires de cette année.

Le soutien du conseil départemental des Bouches du Rhône a permis des investissements sur du matériel pédagogique et des équipements.

4/ Les charges financières s'élèvent à 4 049 € contre 5 653 € en 2024 et 6 645 € en 2023.

Nous avons sollicité France active pour un prêt de trésorerie de 30k€ à taux 0%, avec un remboursement différé de 12 mois. Accepté en mars 2025, cette facilité de trésorerie nous a permis d'alléger grandement nos tensions de trésorerie et limiter nos frais bancaires (liés aux découverts et concours aux daily)

5/ Impôts, taxes et versements assimilés : la consolidation de la taille de l'équipe se traduit par l'assujettissement à la taxe sur les salaires à l'instar de 2024 ou le dépassement du montant d'abattement était déjà franchi.

En 2025, la taxe sur les salaires traduit une hausse de 1 175 € et la taxe sur la formation à une hausse de 366 € soit au total une augmentation du poste de 14.06%.

6/ Salaires, traitements, charges sociales : Parallèlement aux raisons évoquées, les charges liées au personnel sont à la hausse (*salaires, charges sociales*) de 9.91%. *Sont à considérer :*

- le départ de Flore au 31/12/2025 avec une rupture conventionnelle induisant une indemnité légale ;
- une prime de partage de la valeur ajoutée a été octroyée à hauteur de 5 300 € pour l'ensemble de l'équipe en reconnaissance du travail et du résultat de l'exercice.

7/ Les dotations aux provisions pour risques s'expliquent par le risque d'ajustement à la baisse des subventions 2025 de 14 309.76 € pour enveloppes non consommées sur des dépenses externes (par manque de trésorerie ou pour une gestion plus saine des actions cf budgets attribués).

> La totalité de la provision (12 815.40 €) pour le litige avec M. ROSSI est levée suite au résultat de l'audience ; M. ROSSI a été débouté de la totalité de ses demandes.

8 / Autres charges : on notera la redevance logiciel VRAC qui devient une solution payante jusque-là en partie exonérée.

2.3. Les produits

Le total des produits d'exploitation s'élève à 890 775 € contre 874 694 € en 2024.

Les autres produits s'élèvent à 175 € contre 1 018 € en 2024.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Vente de marchandises						6 411 €	23 105 €	31 353 €
Chiffre d'affaires	23 241 €	25 443 €	13 872 €	36 027 €	79 728 €	95 777 €	123 803 €	133 679 €
Subventions d'exploitation	311 347 €	327 260 €	270 529 €	296 123 €	414 521 €	380 183 €	673 778 €	482 456 €

➤ [Les ventes de marchandises](#) se portent à 31 353 € avec 23 épiceries VRAC déployées en 2025.

➤ [Le chiffre d'affaires](#) s'établit à 133 679 € contre 123 803 € en 2024. (+7.98%)

Une nouvelle ventilation comptable du chiffre d'affaires est mise en place en 2025, pour une représentation plus aisée des ressources de l'association à la vue de l'évolution de la diversité des financements des structures associatives et des enjeux liés à la fiscalité.

* La part des ventes directes s'établit à 14 903 € et correspondent aux animations ponctuelles ;

(pour exemples : sortie terrain, animations en classe ou sur stand)

* Celle des prestations sous marché public représente 29 900 € ;

(marchés publics renouvelés de la métropole Aix Marseille Provence « Classes engagées », de Ménélik « programme rivières » ; nouveau marché public SYMCRAU 2025-26 « l'eau en Crau »)

* les prestations en co-traitance représentent 10 950 € ;

(prestations avec le CPIE de la Ciotat pour les traversées OFB-Corse et l'ABC métropole)

* les prestations – projets représente 74 937 € ; (ici remontent les actions avec une commande directe et une ingénierie de projets, ex : les actions de désimperméabilisation des cours d'écoles de différentes communes du Pays d'Arles ; la consultation du conservatoire du littoral « Adapto+ » ; l'accompagnement ABC de la maire de Barbentane ; les animations énergie Provence grand large ou Centrale Villageoise du Pays d'Arles...on retrouve d'autres financements divers liés aux projets)

La nouvelle réglementation comptable ventile le compte 791-transfert de charges dans les comptes produits des activités annexes ou autres produits des activités annexes. (pour exemple, on retrouve les débours – droit d'entrée du domaine du merle ou les aides à l'apprentissage)

➤ [Les subventions](#) se sont élevées à 482 456 € réparties pour 129 654 € en aides privées, et 352 803 € en **subventions publiques**.

Tableau de répartition des aides publiques :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
SERVICES DE L'ETAT	55 415,00 €	86 320,00 €	128 988,37 €	140 568,63 €	196 372 €	157 025 €
ETABLISSEMENTS PUBLICS	52 389,00 €	73 670,80 €	96 078,80 €	70 438,00 €	86 416 €	70 314 €
REGIONS	19 403,19 €	7 931,96 €	58 514,00 €	20 505,54 €	48 431 €	34 000 €
DEPARTEMENTS	37 531,00 €	42 557,00 €	58 620,00 €	23 970,00 €	47 584 €	43 713.59€
AUTRES COLLECTIVITES	5 000,00 €	- €	- €	12 717,65 €	27 507.85 €	18 000 €
COMMUNES	43 500,00 €	22 800,00 €	25 000,00 €	29 800,00 €	27 000 €	29 750 €
SOUS TOTAL FONDS PUBLICS - SUBVENTIONS	213 238,19 €	233 279,76 €	367 201,17 €	297 999,82 €	433 310.85 €	352 802.59 €

* avec réintégration des fonds dédiés de 2024 sur 2025 et déduction des fonds dédiés 2025 sur 2026

A noter que :

- l'ADEME a accordé en 2024, une subvention de 195 k€ pour l'animation de VRAC 2024-2027 reportée en fond dédiés pour 2/3 ;

Considérant la conjoncture difficile, les services de l'Etat et des établissements publics restent d'un soutien considérable avec un déploiement pluriannuel pour les programmes. Cet exercice particulier expose la nécessité de diversifier nos sources de financement au-delà des subventions publiques.

Et, l'effort de déploiement vers des fonds privés, se constate, en 2025, avec :

- la mobilisation de la fondation de France à travers une convention de 110k€ pour l'animation de DECLIC 2025-2027 reportée en fond dédiés pour 60 K € ;

- la mobilisation de EDF France - CNPE TRICASTIN-DIPDE pour 10 K€ en soutien des actions du pôle Rhône.

2. Examen du bilan

- Les dettes financières passent de 2 k€ au 31/12/24 à 30 k€ au 31/12/25 en raison du nouveau prêt France active « fond de relance 2025 » à taux 0 ; contracté pour pallier les difficultés liées au contexte national qui a présenté des menaces en termes de vote du budget national, de réduction des budgets, et de délai de mise à disposition des fonds aux différentes collectivités.

- Les dettes d'exploitation ont augmenté de 23 k€, passant de 124 k€ au 31/12/24 à 101 k€ au 31/12/25

Il reste au 31/12/2025 :

- * 54 k€ de dettes fournisseurs dont 27 597 € en factures non parvenues et des factures de fin d'exercice ; et, dont 27 K€ consiste aux prestations des antennes VRAC dont le paiement est conditionné au versement de l'ADEME selon présentation de l'avancement de la convention triennale ;

- * Et, 69 k€ de dettes sociales et fiscales, avec :

- > provision congés payés et charges sur congés payés de 25 691€ (l'équipe cumule ses congés ; équilibre à trouver entre pose des récup et des congés reste difficile) ;

- > la taxe sur les salaires ; l'apurement d'uniformation, exigibles l'année suivante ;

- > les cotisations DSN de 12/2025 exigibles au 15 janvier 2026 ;

- > l'indemnité légale de rupture conventionnelle ;

- > le versement de la Prime de partage de la valeur ajoutée.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 256 k€ contre 165 k€ en 2024.

(> annexe 2 - produits constatés d'avance pour les détails)

On retrouve les provisions pour risques // d'ajustement sur subventions de 14 310 € pour enveloppe non consommée sur dépenses externes par manque de trésorerie. (> annexe 3 - provision pour risques)

Au 31/12/2025, la trésorerie est constatée à 89.2 k€ contre 52.8 k€ au 31/12/2024.

3. Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice de 44 396 € en report à nouveau, ce qui amènerait les fonds propres en positif pour 56 019 €.

4. Rémunération des dirigeants

Comme depuis le début du fonctionnement de l'association, le Président et l'ensemble du Conseil d'Administration n'ont pas été rémunérés au cours de l'exercice.

5. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L612-5 DU CODE DE COMMERCE

Les opérations relevant de l'article L612-5 du code de commerce font l'objet d'un rapport séparé qui vous a été remis.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Arles, le 30/03/2026,

LE PRESIDENT, ROLAND ROUX

LE TRESORIER, JEAN-LAURENT LUCCHESI

ANNEXE 1 :

FONDS DEDIES AU 31/12/2025

N° mouvement	Date	Libellé	Montant	
22269	31/12/2025			
		FONDS DEDIES 2025 ADEME 2025-27 VRAC	130 000,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 CD13 EEP VRAC	3 315,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 REGION PACA APERLA	4 104,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 AUREILLE DESIMPER	337,50 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 REGION PACA LYCEE2023/24	960,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 REGION PACA LYCEE2024/25	1 920,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 PETR DESIMPER	1 575,00 €	689400
			142 211,50 €	194000

EXTOURNE // UTILISATION DES FONDS DEDIES 2024

21450	01/01/2025	FOND DEDIE REGION - LYCEES 2023 - conv 2023-08978	5 760,00 €	789000
	01/01/2025	FOND DEDIE REGION - LYCEES 2024 - conv 2023-07877	9 600,00 €	789000
	01/01/2025	FOND DEDIE PNRA PC 2024-25	3 990,00 €	789000
	01/01/2025	FOND DEDIE-ADEME VRAC 2024-27	195 000,00 €	789000
	01/01/2025	FOND DEDIE - PETR DESIMPER	1 575,00 €	789000
		sous total	215 925,00 €	194000

ANNEXE 2 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU 31/12/2025

Libellé	Montant	Ecriture Débit	Ecriture Crédit
PCA 2025 BARBENTANE ABC	12 084,00 €	706501	
PCA 2025 CPIE AIX CLASSES ENGAGEES	22 395,00 €	706502	
PCA 2025 CPIE AIX MENELIK	1 839,00 €	706502	
PCA 2025 SYMCRAU MARCHE 2025-26	24 880,80 €	706502	
PCA 2025 CONSERVATOIRE DU LITTORAL ADAPTO+	33 163,20 €	706504	
PCA 2025 EDF CONV 2025-28	65 880,00 €	706504	
PCA 2025 URCPTE TERRAINS D'ENTENTE	3 791,70 €	706504	
PCA 2025 CD13 ATE AMPERE ET CASSIN	4 000,00 €	740004	
PCA 2025 FONDATION DE FRANCE DECLIC	60 000,00 €	740021	
PCA 2025 DREETS VRAC 2023-26	11 184,37 €	742200	
PCA-PGL LAROLIMICOLES CONV 2024-2039	10 780,00 €	706504	
PCA GRAND AVIGNON Faites Echo 2024-2026	4 500,00 €	749048	
PCA2025 DESIMPER FONTVIEILLE	2 337,5	758101	
PCA 2025 - ADHESION 2026 DERVIEUX	10,00 €	706504	
			487000
	256 845,57 €		

ANNEXE 3 :PROVISION PERTE SUR SUBVENTIONS AU 31/12/2025

22270	OS	31/12/2025	AERMC - 2025-0406 PROVISION / AJUST DBR & SP	750,38 €	681500	151800
			FNADT - 2025 SCIENCES PLURIELLES	424,95 €	681500	151800
			REGION PACA - PROVISION / AJUST ₂₅ SCIENCES PLURIELLES	849,89 €	681500	151800
			AERMC - 2025-0404 PROVISION / AJUST PRS & MRA	6 302,60 €	681500	151800
			SGAR - PROVISION / AJUST ₂₅ ESPACE DIALOGUES	2 336,52 €	681500	151800
			REGION PACAPROVISION / AJUST ₂₅ ESPACE DIALOGUES	408,32 €	681500	151800
			AERMC - 2024-0151 PROVISION / AJUST DECLIC - PCZH - ATE - EDUCLONE	3 237,10 €	681500	151800
			sous total	14 309,76 €		

RAPPORT FINANCIER 2025

Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 19 mai 2026

1. REGLES DE VALORISATION DU BENEVOLAT

Contexte : « **Sans bénévolat, pas de vie associative** » & « **Connaître pour reconnaître** »

Il est intéressant, pour l'association, de faire apparaître le bénévolat, en complément des flux financiers, pour donner une image fidèle de l'ensemble des activités développées. Les règles choisies et établies par une association doivent être écrites et les choix effectués doivent être justifiés.

Nous appliquons la méthode conseillée par l'union nationale des CPIE qui prend en compte le profil de bénévoles mobilisés, et d'une valorisation assimilée aux compétences d'un salarié équivalent dans l'équipe. La délibération du Conseil d'Administration du 05/11/2025 détermine la valorisation du bénévolat pour les bilans des actions et des comptes 2025 de l'association.

PROFILS DE BENEVOLES

Notre CPIE, convient de 3 profils de bénévolat :

1/ Bénévolat "animation"

> missions : accompagnement aux projets, sorties en appui aux salarié.es-référents des actions

2/ Bénévolat "intervenant"

> missions : médiation auprès du public dans le cadre d'actions portées par notre association, sous le cadrage salarié.es-référents des actions

3/ Bénévolat "cadre"

> missions : représentation de l'association à diverses instances avec capacité à engager l'association, vis à vis de l'externe, négociation. **Attention, le bénévolat des administrateurs pour siéger dans les instances ou en représentation officielle n'est pas valorisable.**

VALORISATION :

Pour chaque typologie de bénévolat, il est identifié un profil correspondant dans l'équipe salariés avec une équivalence de salaire, charges patronales comprises et ramené à un montant horaire :

Typologie	Salaire estimé (brut chargé)	Montant de la valorisation selon une moyenne horaire (151.67)
Bénévolat "animation" > Poste équivalent : animateur - poste D300	2 870.52 €	18.93 €
Bénévolat "intervenant" (ou mise à disposition de b. & services) > Poste équivalent : Chargé.e de mission - poste F350	3 893.86 €	25.67 €
Bénévolat "cadre" > Poste équivalent : Direction - poste I450	5 261.58 €	34.69 €

>> **Au total, en 2025, nous chiffrons le bénévolat associatif à 35 030 € pour 1 246,5 heures réparties pour :**

- 521 heures de bénévolat "animation" :
- 725.5 heures de Bénévolat "cadre"

>>> 464 heures de bénévolat "intervenant" sont valorisés, à hauteur de 11 911,14 € en contributions volontaires sur les lignes comptables prestations en nature.

RESULTAT - AFFECTATION

2.1. Examen des comptes de résultat

Les comptes clos au 31/12/2025 ont été établis selon les principes comptables généralement admis.

Total charges = 846 756 € contre 866 684 € en 2024

Total produits = 891 153 € contre 877 486 € en 2024

L'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un excédent de 44 396 €

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total des charges	392 495 €	370 205 €	289 172 €	397 202 €	543 876 €	554 307 €	866 684 €	846 756 €
Total des produits	340 256 €	370 686 €	291 690 €	359 669 €	556 580 €	580 471 €	877 486 €	891 153 €
Résultat	(52 238 €)	481 €	2 518 €	(37 533 €)	12 704 €	26 164 €	10 802 €	44 396 €

État des fonds propres sur les mêmes années :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total des fonds associatifs	3 903 €	4 384 €	8 085 €	(34 514 €)	(23 527 €)	2 394 €	10 421 €	56 019 €

2.2. Analyse des charges d'exploitation (en excluant les charges financières et exceptionnelles)

Les charges d'exploitation s'élèvent à 846 756 € contre 864 924 € en 2025 soit une baisse de 2.10%.

Globalement, les postes de dépenses sont à la hausse, liée à la multiplicité des projets, hausse qui se compense principalement par des fonds dédiés et des dotations aux provisions à la baisse. – 73 714 €.

1/ La part la plus importante des charges d'exploitation reste la masse salariale. Elle s'élève à 441 677 € soit une augmentation de 6.62 %.

> Le montant des **salaires** s'élève à 345 159 € contre 319 529 € en 2024

> Les **cotisations sociales** s'élèvent à 96 518 € contre 94 723 € en 2024

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Salaires	201 764 €	201 483 €	174 870 €	194 809 €	272 637 €	278 148 €	319 529 €	345 159 €
Cotisations	78 236 €	58 303 €	33 062 €	59 035 €	80 232 €	81 144 €	94 723 €	96 518 €
ETP (sans contrat en apprentissage)	7.38	7.52	5.09	5.92	7.18	7.76	9.89	9.9
ETP (dont contrat en apprentissage)	7.38	7.83	5.67	7.76	8.64	10.01	10.40	10.51

L'évolution de la masse salariale se justifie par l'évolution du point de la convention collective ECLAT, et du fait de la stabilisation de l'équipe sur l'année complète considérant les 3 dernier.e.s arrivées en CDI, en février 2024.

2/ A distinguer, les achats de marchandises s'élèvent à 50 623 € en 2025 (+56.35%) en référence aux déploiements des épiceries VRAC avec une variation de stocks pour 3 519 €.

3/ Les achats (hors marchandises) s'élèvent à 171 751 € contre 155 104 € en 2024.

Cette augmentation s'explique en grande partie sur le poste « prestation de service » avec les prestations des 2 antennes VRAC dans le cadre de la convention ADEME déployée en 2025.

D'autre part, la plupart des postes de dépenses présentent une baisse étant donnée la gestion maîtrisée en réponse aux restrictions budgétaires de cette année.

Le soutien du conseil départemental des Bouches du Rhône a permis des investissements sur du matériel pédagogique et des équipements.

4/ Les charges financières s'élèvent à 4 049 € contre 5 653 € en 2024 et 6 645 € en 2023.

Nous avons sollicité France active pour un prêt de trésorerie de 30k€ à taux 0%, avec un remboursement différé de 12 mois. Accepté en mars 2025, cette facilité de trésorerie nous a permis d'alléger grandement nos tensions de trésorerie et limiter nos frais bancaires (liés aux découverts et concours aux daily)

5/ Impôts, taxes et versements assimilés : la consolidation de la taille de l'équipe se traduit par l'assujettissement à la taxe sur les salaires à l'instar de 2024 ou le dépassement du montant d'abattement était déjà franchi.

En 2025, la taxe sur les salaires traduit une hausse de 1 175 € et la taxe sur la formation à une hausse de 366 € soit au total une augmentation du poste de 14.06%.

6/ Salaires, traitements, charges sociales : Parallèlement aux raisons évoquées, les charges liées au personnel sont à la hausse (*salaires, charges sociales*) de 9.91%. *Sont à considérer :*

- le départ de Flore au 31/12/2025 avec une rupture conventionnelle induisant une indemnité légale ;
- une prime de partage de la valeur ajoutée a été octroyée à hauteur de 5 300 € pour l'ensemble de l'équipe en reconnaissance du travail et du résultat de l'exercice.

7/ Les dotations aux provisions pour risques s'expliquent par le risque d'ajustement à la baisse des subventions 2025 de 14 309.76 € pour enveloppes non consommées sur des dépenses externes (par manque de trésorerie ou pour une gestion plus saine des actions cf budgets attribués).

> La totalité de la provision (12 815.40 €) pour le litige avec M. ROSSI est levée suite au résultat de l'audience ; M. ROSSI a été débouté de la totalité de ses demandes.

8 / Autres charges : on notera la redevance logiciel VRAC qui devient une solution payante jusque-là en partie exonérée.

2.3. Les produits

Le total des produits d'exploitation s'élève à 890 775 € contre 874 694 € en 2024.

Les autres produits s'élèvent à 175 € contre 1 018 € en 2024.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Vente de marchandises						6 411 €	23 105 €	31 353 €
Chiffre d'affaires	23 241 €	25 443 €	13 872 €	36 027 €	79 728 €	95 777 €	123 803 €	133 679 €
Subventions d'exploitation	311 347 €	327 260 €	270 529 €	296 123 €	414 521 €	380 183 €	673 778 €	482 456 €

➤ [Les ventes de marchandises](#) se portent à 31 353 € avec 23 épiceries VRAC déployées en 2025.

➤ [Le chiffre d'affaires](#) s'établit à 133 679 € contre 123 803 € en 2024. (+7.98%)

Une nouvelle ventilation comptable du chiffre d'affaires est mise en place en 2025, pour une représentation plus aisée des ressources de l'association à la vue de l'évolution de la diversité des financements des structures associatives et des enjeux liés à la fiscalité.

* La part des ventes directes s'établit à 14 903 € et correspondent aux animations ponctuelles ;

(pour exemples : sortie terrain, animations en classe ou sur stand)

* Celle des prestations sous marché public représente 29 900 € ;

(marchés publics renouvelés de la métropole Aix Marseille Provence « Classes engagées », de Ménélik « programme rivières » ; nouveau marché public SYMCRAU 2025-26 « l'eau en Crau »)

* les prestations en co-traitance représentent 10 950 € ;

(prestations avec le CPIE de la Ciotat pour les traversées OFB-Corse et l'ABC métropole)

* les prestations – projets représente 74 937 € ; (ici remontent les actions avec une commande directe et une ingénierie de projets, ex : les actions de désimperméabilisation des cours d'écoles de différentes communes du Pays d'Arles ; la consultation du conservatoire du littoral « Adapto+ » ; l'accompagnement ABC de la maire de Barbentane ; les animations énergie Provence grand large ou Centrale Villageoise du Pays d'Arles...on retrouve d'autres financements divers liés aux projets)

La nouvelle réglementation comptable ventile le compte 791-transfert de charges dans les comptes produits des activités annexes ou autres produits des activités annexes. (pour exemple, on retrouve les débours – droit d'entrée du domaine du merle ou les aides à l'apprentissage)

➤ [Les subventions](#) se sont élevées à 482 456 € réparties pour 129 654 € en aides privées, et 352 803 € en **subventions publiques**.

Tableau de répartition des aides publiques :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
SERVICES DE L'ETAT	55 415,00 €	86 320,00 €	128 988,37 €	140 568,63 €	196 372 €	157 025 €
ETABLISSEMENTS PUBLICS	52 389,00 €	73 670,80 €	96 078,80 €	70 438,00 €	86 416 €	70 314 €
REGIONS	19 403,19 €	7 931,96 €	58 514,00 €	20 505,54 €	48 431 €	34 000 €
DEPARTEMENTS	37 531,00 €	42 557,00 €	58 620,00 €	23 970,00 €	47 584 €	43 713.59€
AUTRES COLLECTIVITES	5 000,00 €	- €	- €	12 717,65 €	27 507.85 €	18 000 €
COMMUNES	43 500,00 €	22 800,00 €	25 000,00 €	29 800,00 €	27 000 €	29 750 €
SOUS TOTAL FONDS PUBLICS - SUBVENTIONS	213 238,19 €	233 279,76 €	367 201,17 €	297 999,82 €	433 310.85 €	352 802.59 €

* avec réintégration des fonds dédiés de 2024 sur 2025 et déduction des fonds dédiés 2025 sur 2026

A noter que :

- l'ADEME a accordé en 2024, une subvention de 195 k€ pour l'animation de VRAC 2024-2027 reportée en fond dédiés pour 2/3 ;

Considérant la conjoncture difficile, les services de l'Etat et des établissements publics restent d'un soutien considérable avec un déploiement pluriannuel pour les programmes. Cet exercice particulier expose la nécessité de diversifier nos sources de financement au-delà des subventions publiques.

Et, l'effort de déploiement vers des fonds privés, se constate, en 2025, avec :

- la mobilisation de la fondation de France à travers une convention de 110k€ pour l'animation de DECLIC 2025-2027 reportée en fond dédiés pour 60 K € ;

- la mobilisation de EDF France - CNPE TRICASTIN-DIPDE pour 10 K€ en soutien des actions du pôle Rhône.

2. Examen du bilan

- Les dettes financières passent de 2 k€ au 31/12/24 à 30 k€ au 31/12/25 en raison du nouveau prêt France active « fond de relance 2025 » à taux 0 ; contracté pour pallier les difficultés liées au contexte national qui a présenté des menaces en termes de vote du budget national, de réduction des budgets, et de délai de mise à disposition des fonds aux différentes collectivités.

- Les dettes d'exploitation ont augmenté de 23 k€, passant de 124 k€ au 31/12/24 à 101 k€ au 31/12/25

Il reste au 31/12/2025 :

- * 54 k€ de dettes fournisseurs dont 27 597 € en factures non parvenues et des factures de fin d'exercice ; et, dont 27 K€ consiste aux prestations des antennes VRAC dont le paiement est conditionné au versement de l'ADEME selon présentation de l'avancement de la convention triennale ;

- * Et, 69 k€ de dettes sociales et fiscales, avec :

- > provision congés payés et charges sur congés payés de 25 691€ (l'équipe cumule ses congés ; équilibre à trouver entre pose des récup et des congés reste difficile) ;

- > la taxe sur les salaires ; l'apurement d'uniformation, exigibles l'année suivante ;

- > les cotisations DSN de 12/2025 exigibles au 15 janvier 2026 ;

- > l'indemnité légale de rupture conventionnelle ;

- > le versement de la Prime de partage de la valeur ajoutée.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 256 k€ contre 165 k€ en 2024.

(> annexe 2 - produits constatés d'avance pour les détails)

On retrouve les provisions pour risques // d'ajustement sur subventions de 14 310 € pour enveloppe non consommée sur dépenses externes par manque de trésorerie. (> annexe 3 - provision pour risques)

Au 31/12/2025, la trésorerie est constatée à 89.2 k€ contre 52.8 k€ au 31/12/2024.

3. Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice de 44 396 € en report à nouveau, ce qui amènerait les fonds propres en positif pour 56 019 €.

4. Rémunération des dirigeants

Comme depuis le début du fonctionnement de l'association, le Président et l'ensemble du Conseil d'Administration n'ont pas été rémunérés au cours de l'exercice.

5. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L612-5 DU CODE DE COMMERCE

Les opérations relevant de l'article L612-5 du code de commerce font l'objet d'un rapport séparé qui vous a été remis.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Arles, le 30/03/2026,

LE PRESIDENT, ROLAND ROUX

LE TRESORIER, JEAN-LAURENT LUCCHESI

ANNEXE 1 :

FONDS DEDIES AU 31/12/2025

N° mouvement	Date	Libellé	Montant	
22269	31/12/2025			
		FONDS DEDIES 2025 ADEME 2025-27 VRAC	130 000,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 CD13 EEP VRAC	3 315,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 REGION PACA APERLA	4 104,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 AUREILLE DESIMPER	337,50 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 REGION PACA LYCEE2023/24	960,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 REGION PACA LYCEE2024/25	1 920,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 PETR DESIMPER	1 575,00 €	689400
			142 211,50 €	194000

EXTOURNE // UTILISATION DES FONDS DEDIES 2024

21450	01/01/2025	FOND DEDIE REGION - LYCEES 2023 - conv 2023-08978	5 760,00 €	789000
	01/01/2025	FOND DEDIE REGION - LYCEES 2024 - conv 2023-07877	9 600,00 €	789000
	01/01/2025	FOND DEDIE PNRA PC 2024-25	3 990,00 €	789000
	01/01/2025	FOND DEDIE-ADEME VRAC 2024-27	195 000,00 €	789000
	01/01/2025	FOND DEDIE - PETR DESIMPER	1 575,00 €	789000
		sous total	215 925,00 €	194000

ANNEXE 2 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU 31/12/2025

Libellé	Montant	Ecriture Débit	Ecriture Crédit
PCA 2025 BARBENTANE ABC	12 084,00 €	706501	
PCA 2025 CPIE AIX CLASSES ENGAGEES	22 395,00 €	706502	
PCA 2025 CPIE AIX MENELIK	1 839,00 €	706502	
PCA 2025 SYMCRAU MARCHE 2025-26	24 880,80 €	706502	
PCA 2025 CONSERVATOIRE DU LITTORAL ADAPTO+	33 163,20 €	706504	
PCA 2025 EDF CONV 2025-28	65 880,00 €	706504	
PCA 2025 URCPTE TERRAINS D'ENTENTE	3 791,70 €	706504	
PCA 2025 CD13 ATE AMPERE ET CASSIN	4 000,00 €	740004	
PCA 2025 FONDATION DE FRANCE DECLIC	60 000,00 €	740021	
PCA 2025 DREETS VRAC 2023-26	11 184,37 €	742200	
PCA-PGL LAROLIMICOLES CONV 2024-2039	10 780,00 €	706504	
PCA GRAND AVIGNON Faites Echo 2024-2026	4 500,00 €	749048	
PCA2025 DESIMPER FONTVIEILLE	2 337,5	758101	
PCA 2025 - ADHESION 2026 DERVIEUX	10,00 €	706504	
			487000
	256 845,57 €		

ANNEXE 3 :PROVISION PERTE SUR SUBVENTIONS AU 31/12/2025

22270	OS	31/12/2025	AERMC - 2025-0406 PROVISION / AJUST DBR & SP	750,38 €	681500	151800
			FNADT - 2025 SCIENCES PLURIELLES	424,95 €	681500	151800
			REGION PACA - PROVISION / AJUST ₂₅ SCIENCES PLURIELLES	849,89 €	681500	151800
			AERMC - 2025-0404 PROVISION / AJUST PRS & MRA	6 302,60 €	681500	151800
			SGAR - PROVISION / AJUST ₂₅ ESPACE DIALOGUES	2 336,52 €	681500	151800
			REGION PACAPROVISION / AJUST ₂₅ ESPACE DIALOGUES	408,32 €	681500	151800
			AERMC - 2024-0151 PROVISION / AJUST DECLIC - PCZH - ATE - EDUCLONE	3 237,10 €	681500	151800
			sous total	14 309,76 €		

RAPPORT FINANCIER 2025

Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 19 mai 2026

1. REGLES DE VALORISATION DU BENEVOLAT

Contexte : « **Sans bénévolat, pas de vie associative** » & « **Connaître pour reconnaître** »

Il est intéressant, pour l'association, de faire apparaître le bénévolat, en complément des flux financiers, pour donner une image fidèle de l'ensemble des activités développées. Les règles choisies et établies par une association doivent être écrites et les choix effectués doivent être justifiés.

Nous appliquons la méthode conseillée par l'union nationale des CPIE qui prend en compte le profil de bénévoles mobilisés, et d'une valorisation assimilée aux compétences d'un salarié équivalent dans l'équipe. La délibération du Conseil d'Administration du 05/11/2025 détermine la valorisation du bénévolat pour les bilans des actions et des comptes 2025 de l'association.

PROFILS DE BENEVOLES

Notre CPIE, convient de 3 profils de bénévolat :

1/ Bénévolat "animation"

> missions : accompagnement aux projets, sorties en appui aux salarié.es-référents des actions

2/ Bénévolat "intervenant"

> missions : médiation auprès du public dans le cadre d'actions portées par notre association, sous le cadrage salarié.es-référents des actions

3/ Bénévolat "cadre"

> missions : représentation de l'association à diverses instances avec capacité à engager l'association, vis à vis de l'externe, négociation. **Attention, le bénévolat des administrateurs pour siéger dans les instances ou en représentation officielle n'est pas valorisable.**

VALORISATION :

Pour chaque typologie de bénévolat, il est identifié un profil correspondant dans l'équipe salariés avec une équivalence de salaire, charges patronales comprises et ramené à un montant horaire :

Typologie	Salaire estimé (brut chargé)	Montant de la valorisation selon une moyenne horaire (151.67)
Bénévolat "animation" > Poste équivalent : animateur - poste D300	2 870.52 €	18.93 €
Bénévolat "intervenant" (ou mise à disposition de b. & services) > Poste équivalent : Chargé.e de mission - poste F350	3 893.86 €	25.67 €
Bénévolat "cadre" > Poste équivalent : Direction - poste I450	5 261.58 €	34.69 €

>> **Au total, en 2025, nous chiffrons le bénévolat associatif à 35 030 € pour 1 246,5 heures réparties pour :**

- 521 heures de bénévolat "animation" :
- 725.5 heures de Bénévolat "cadre"

>>> 464 heures de bénévolat "intervenant" sont valorisés, à hauteur de 11 911,14 € en contributions volontaires sur les lignes comptables prestations en nature.

RESULTAT - AFFECTATION

2.1. Examen des comptes de résultat

Les comptes clos au 31/12/2025 ont été établis selon les principes comptables généralement admis.

Total charges = 846 756 € contre 866 684 € en 2024

Total produits = 891 153 € contre 877 486 € en 2024

L'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un excédent de 44 396 €

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total des charges	392 495 €	370 205 €	289 172 €	397 202 €	543 876 €	554 307 €	866 684 €	846 756 €
Total des produits	340 256 €	370 686 €	291 690 €	359 669 €	556 580 €	580 471 €	877 486 €	891 153 €
Résultat	(52 238 €)	481 €	2 518 €	(37 533 €)	12 704 €	26 164 €	10 802 €	44 396 €

État des fonds propres sur les mêmes années :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total des fonds associatifs	3 903 €	4 384 €	8 085 €	(34 514 €)	(23 527 €)	2 394 €	10 421 €	56 019 €

2.2. Analyse des charges d'exploitation (en excluant les charges financières et exceptionnelles)

Les charges d'exploitation s'élèvent à 846 756 € contre 864 924 € en 2025 soit une baisse de 2.10%.

Globalement, les postes de dépenses sont à la hausse, liée à la multiplicité des projets, hausse qui se compense principalement par des fonds dédiés et des dotations aux provisions à la baisse. – 73 714 €.

1/ La part la plus importante des charges d'exploitation reste la masse salariale. Elle s'élève à 441 677 € soit une augmentation de 6.62 %.

> Le montant des **salaires** s'élève à 345 159 € contre 319 529 € en 2024

> Les **cotisations sociales** s'élèvent à 96 518 € contre 94 723 € en 2024

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Salaires	201 764 €	201 483 €	174 870 €	194 809 €	272 637 €	278 148 €	319 529 €	345 159 €
Cotisations	78 236 €	58 303 €	33 062 €	59 035 €	80 232 €	81 144 €	94 723 €	96 518 €
ETP (sans contrat en apprentissage)	7.38	7.52	5.09	5.92	7.18	7.76	9.89	9.9
ETP (dont contrat en apprentissage)	7.38	7.83	5.67	7.76	8.64	10.01	10.40	10.51

L'évolution de la masse salariale se justifie par l'évolution du point de la convention collective ECLAT, et du fait de la stabilisation de l'équipe sur l'année complète considérant les 3 dernier.e.s arrivées en CDI, en février 2024.

2/ A distinguer, les achats de marchandises s'élèvent à 50 623 € en 2025 (+56.35%) en référence aux déploiements des épiceries VRAC avec une variation de stocks pour 3 519 €.

3/ Les achats (hors marchandises) s'élèvent à 171 751 € contre 155 104 € en 2024.

Cette augmentation s'explique en grande partie sur le poste « prestation de service » avec les prestations des 2 antennes VRAC dans le cadre de la convention ADEME déployée en 2025.

D'autre part, la plupart des postes de dépenses présentent une baisse étant donnée la gestion maîtrisée en réponse aux restrictions budgétaires de cette année.

Le soutien du conseil départemental des Bouches du Rhône a permis des investissements sur du matériel pédagogique et des équipements.

4/ Les charges financières s'élèvent à 4 049 € contre 5 653 € en 2024 et 6 645 € en 2023.

Nous avons sollicité France active pour un prêt de trésorerie de 30k€ à taux 0%, avec un remboursement différé de 12 mois. Accepté en mars 2025, cette facilité de trésorerie nous a permis d'alléger grandement nos tensions de trésorerie et limiter nos frais bancaires (liés aux découverts et concours aux daily)

5/ Impôts, taxes et versements assimilés : la consolidation de la taille de l'équipe se traduit par l'assujettissement à la taxe sur les salaires à l'instar de 2024 ou le dépassement du montant d'abattement était déjà franchi.

En 2025, la taxe sur les salaires traduit une hausse de 1 175 € et la taxe sur la formation à une hausse de 366 € soit au total une augmentation du poste de 14.06%.

6/ Salaires, traitements, charges sociales : Parallèlement aux raisons évoquées, les charges liées au personnel sont à la hausse (*salaires, charges sociales*) de 9.91%. *Sont à considérer :*

- le départ de Flore au 31/12/2025 avec une rupture conventionnelle induisant une indemnité légale ;
- une prime de partage de la valeur ajoutée a été octroyée à hauteur de 5 300 € pour l'ensemble de l'équipe en reconnaissance du travail et du résultat de l'exercice.

7/ Les dotations aux provisions pour risques s'expliquent par le risque d'ajustement à la baisse des subventions 2025 de 14 309.76 € pour enveloppes non consommées sur des dépenses externes (par manque de trésorerie ou pour une gestion plus saine des actions cf budgets attribués).

> La totalité de la provision (12 815.40 €) pour le litige avec M. ROSSI est levée suite au résultat de l'audience ; M. ROSSI a été débouté de la totalité de ses demandes.

8 / Autres charges : on notera la redevance logiciel VRAC qui devient une solution payante jusque-là en partie exonérée.

2.3. Les produits

Le total des produits d'exploitation s'élève à 890 775 € contre 874 694 € en 2024.

Les autres produits s'élèvent à 175 € contre 1 018 € en 2024.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Vente de marchandises						6 411 €	23 105 €	31 353 €
Chiffre d'affaires	23 241 €	25 443 €	13 872 €	36 027 €	79 728 €	95 777 €	123 803 €	133 679 €
Subventions d'exploitation	311 347 €	327 260 €	270 529 €	296 123 €	414 521 €	380 183 €	673 778 €	482 456 €

➤ [Les ventes de marchandises](#) se portent à 31 353 € avec 23 épicerie VRAC déployées en 2025.

➤ [Le chiffre d'affaires](#) s'établit à 133 679 € contre 123 803 € en 2024. (+7.98%)

Une nouvelle ventilation comptable du chiffre d'affaires est mise en place en 2025, pour une représentation plus aisée des ressources de l'association à la vue de l'évolution de la diversité des financements des structures associatives et des enjeux liés à la fiscalité.

* La part des ventes directes s'établit à 14 903 € et correspondent aux animations ponctuelles ;

(pour exemples : sortie terrain, animations en classe ou sur stand)

* Celle des prestations sous marché public représente 29 900 € ;

(marchés publics renouvelés de la métropole Aix Marseille Provence « Classes engagées », de Ménélik « programme rivières » ; nouveau marché public SYMCRAU 2025-26 « l'eau en Crau »)

* les prestations en co-traitance représentent 10 950 € ;

(prestations avec le CPIE de la Ciotat pour les traversées OFB-Corse et l'ABC métropole)

* les prestations – projets représente 74 937 € ; (ici remontent les actions avec une commande directe et une ingénierie de projets, ex : les actions de désimperméabilisation des cours d'écoles de différentes communes du Pays d'Arles ; la consultation du conservatoire du littoral « Adapto+ » ; l'accompagnement ABC de la maire de Barbentane ; les animations énergie Provence grand large ou Centrale Villageoise du Pays d'Arles...on retrouve d'autres financements divers liés aux projets)

La nouvelle réglementation comptable ventile le compte 791-transfert de charges dans les comptes produits des activités annexes ou autres produits des activités annexes. (pour exemple, on retrouve les débours – droit d'entrée du domaine du merle ou les aides à l'apprentissage)

➤ [Les subventions](#) se sont élevées à 482 456 € réparties pour 129 654 € en aides privées, et 352 803 € en **subventions publiques**.

Tableau de répartition des aides publiques :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
SERVICES DE L'ETAT	55 415,00 €	86 320,00 €	128 988,37 €	140 568,63 €	196 372 €	157 025 €
ETABLISSEMENTS PUBLICS	52 389,00 €	73 670,80 €	96 078,80 €	70 438,00 €	86 416 €	70 314 €
REGIONS	19 403,19 €	7 931,96 €	58 514,00 €	20 505,54 €	48 431 €	34 000 €
DEPARTEMENTS	37 531,00 €	42 557,00 €	58 620,00 €	23 970,00 €	47 584 €	43 713.59€
AUTRES COLLECTIVITES	5 000,00 €	- €	- €	12 717,65 €	27 507.85 €	18 000 €
COMMUNES	43 500,00 €	22 800,00 €	25 000,00 €	29 800,00 €	27 000 €	29 750 €
SOUS TOTAL FONDS PUBLICS - SUBVENTIONS	213 238,19 €	233 279,76 €	367 201,17 €	297 999,82 €	433 310.85 €	352 802.59 €

* avec réintégration des fonds dédiés de 2024 sur 2025 et déduction des fonds dédiés 2025 sur 2026

A noter que :

- l'ADEME a accordé en 2024, une subvention de 195 k€ pour l'animation de VRAC 2024-2027 reportée en fond dédiés pour 2/3 ;

Considérant la conjoncture difficile, les services de l'Etat et des établissements publics restent d'un soutien considérable avec un déploiement pluriannuel pour les programmes. Cet exercice particulier expose la nécessité de diversifier nos sources de financement au-delà des subventions publiques.

Et, l'effort de déploiement vers des fonds privés, se constate, en 2025, avec :

- la mobilisation de la fondation de France à travers une convention de 110k€ pour l'animation de DECLIC 2025-2027 reportée en fond dédiés pour 60 K € ;

- la mobilisation de EDF France - CNPE TRICASTIN-DIPDE pour 10 K€ en soutien des actions du pôle Rhône.

2. Examen du bilan

- Les dettes financières passent de 2 k€ au 31/12/24 à 30 k€ au 31/12/25 en raison du nouveau prêt France active « fond de relance 2025 » à taux 0 ; contracté pour pallier les difficultés liées au contexte national qui a présenté des menaces en termes de vote du budget national, de réduction des budgets, et de délai de mise à disposition des fonds aux différentes collectivités.

- Les dettes d'exploitation ont augmenté de 23 k€, passant de 124 k€ au 31/12/24 à 101 k€ au 31/12/25

Il reste au 31/12/2025 :

- * 54 k€ de dettes fournisseurs dont 27 597 € en factures non parvenues et des factures de fin d'exercice ; et, dont 27 K€ consiste aux prestations des antennes VRAC dont le paiement est conditionné au versement de l'ADEME selon présentation de l'avancement de la convention triennale ;

- * Et, 69 k€ de dettes sociales et fiscales, avec :

- > provision congés payés et charges sur congés payés de 25 691€ (l'équipe cumule ses congés ; équilibre à trouver entre pose des récup et des congés reste difficile) ;

- > la taxe sur les salaires ; l'apurement d'uniformation, exigibles l'année suivante ;

- > les cotisations DSN de 12/2025 exigibles au 15 janvier 2026 ;

- > l'indemnité légale de rupture conventionnelle ;

- > le versement de la Prime de partage de la valeur ajoutée.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 256 k€ contre 165 k€ en 2024.

(> annexe 2 - produits constatés d'avance pour les détails)

On retrouve les provisions pour risques // d'ajustement sur subventions de 14 310 € pour enveloppe non consommée sur dépenses externes par manque de trésorerie. (> annexe 3 - provision pour risques)

Au 31/12/2025, la trésorerie est constatée à 89.2 k€ contre 52.8 k€ au 31/12/2024.

3. Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice de 44 396 € en report à nouveau, ce qui amènerait les fonds propres en positif pour 56 019 €.

4. Rémunération des dirigeants

Comme depuis le début du fonctionnement de l'association, le Président et l'ensemble du Conseil d'Administration n'ont pas été rémunérés au cours de l'exercice.

5. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L612-5 DU CODE DE COMMERCE

Les opérations relevant de l'article L612-5 du code de commerce font l'objet d'un rapport séparé qui vous a été remis.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Arles, le 30/03/2026,

LE PRESIDENT, ROLAND ROUX

LE TRESORIER, JEAN-LAURENT LUCCHESI

ANNEXE 1 :

FONDS DEDIES AU 31/12/2025

N° mouvement	Date	Libellé	Montant	
22269	31/12/2025			
		FONDS DEDIES 2025 ADEME 2025-27 VRAC	130 000,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 CD13 EEP VRAC	3 315,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 REGION PACA APERLA	4 104,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 AUREILLE DESIMPER	337,50 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 REGION PACA LYCEE2023/24	960,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 REGION PACA LYCEE2024/25	1 920,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 PETR DESIMPER	1 575,00 €	689400
			142 211,50 €	194000

EXTOURNE // UTILISATION DES FONDS DEDIES 2024

21450	01/01/2025	FOND DEDIE REGION - LYCEES 2023 - conv 2023-08978	5 760,00 €	789000
	01/01/2025	FOND DEDIE REGION - LYCEES 2024 - conv 2023-07877	9 600,00 €	789000
	01/01/2025	FOND DEDIE PNRA PC 2024-25	3 990,00 €	789000
	01/01/2025	FOND DEDIE-ADEME VRAC 2024-27	195 000,00 €	789000
	01/01/2025	FOND DEDIE - PETR DESIMPER	1 575,00 €	789000
		sous total	215 925,00 €	194000

ANNEXE 2 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU 31/12/2025

Libellé	Montant	Ecriture Débit	Ecriture Crédit
PCA 2025 BARBENTANE ABC	12 084,00 €	706501	
PCA 2025 CPIE AIX CLASSES ENGAGEES	22 395,00 €	706502	
PCA 2025 CPIE AIX MENELIK	1 839,00 €	706502	
PCA 2025 SYMCRAU MARCHE 2025-26	24 880,80 €	706502	
PCA 2025 CONSERVATOIRE DU LITTORAL ADAPTO+	33 163,20 €	706504	
PCA 2025 EDF CONV 2025-28	65 880,00 €	706504	
PCA 2025 URCPTE TERRAINS D'ENTENTE	3 791,70 €	706504	
PCA 2025 CD13 ATE AMPERE ET CASSIN	4 000,00 €	740004	
PCA 2025 FONDATION DE FRANCE DECLIC	60 000,00 €	740021	
PCA 2025 DREETS VRAC 2023-26	11 184,37 €	742200	
PCA-PGL LAROLIMICOLES CONV 2024-2039	10 780,00 €	706504	
PCA GRAND AVIGNON Faites Echo 2024-2026	4 500,00 €	749048	
PCA2025 DESIMPER FONTVIEILLE	2 337,5	758101	
PCA 2025 - ADHESION 2026 DERVIEUX	10,00 €	706504	
			487000
	256 845,57 €		

ANNEXE 3 :PROVISION PERTE SUR SUBVENTIONS AU 31/12/2025

22270	OS	31/12/2025	AERMC - 2025-0406 PROVISION / AJUST DBR & SP	750,38 €	681500	151800
			FNADT - 2025 SCIENCES PLURIELLES	424,95 €	681500	151800
			REGION PACA - PROVISION / AJUST ₂₅ SCIENCES PLURIELLES	849,89 €	681500	151800
			AERMC - 2025-0404 PROVISION / AJUST PRS & MRA	6 302,60 €	681500	151800
			SGAR - PROVISION / AJUST ₂₅ ESPACE DIALOGUES	2 336,52 €	681500	151800
			REGION PACAPROVISION / AJUST ₂₅ ESPACE DIALOGUES	408,32 €	681500	151800
			AERMC - 2024-0151 PROVISION / AJUST DECLIC - PCZH - ATE - EDUCLONE	3 237,10 €	681500	151800
			sous total	14 309,76 €		

RAPPORT FINANCIER 2025

Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 19 mai 2026

1. REGLES DE VALORISATION DU BENEVOLAT

Contexte : « **Sans bénévolat, pas de vie associative** » & « **Connaître pour reconnaître** »

Il est intéressant, pour l'association, de faire apparaître le bénévolat, en complément des flux financiers, pour donner une image fidèle de l'ensemble des activités développées. Les règles choisies et établies par une association doivent être écrites et les choix effectués doivent être justifiés.

Nous appliquons la méthode conseillée par l'union nationale des CPIE qui prend en compte le profil de bénévoles mobilisés, et d'une valorisation assimilée aux compétences d'un salarié équivalent dans l'équipe. La délibération du Conseil d'Administration du 05/11/2025 détermine la valorisation du bénévolat pour les bilans des actions et des comptes 2025 de l'association.

PROFILS DE BENEVOLES

Notre CPIE, convient de 3 profils de bénévolat :

1/ Bénévolat "animation"

> missions : accompagnement aux projets, sorties en appui aux salarié.es-référents des actions

2/ Bénévolat "intervenant"

> missions : médiation auprès du public dans le cadre d'actions portées par notre association, sous le cadrage salarié.es-référents des actions

3/ Bénévolat "cadre"

> missions : représentation de l'association à diverses instances avec capacité à engager l'association, vis à vis de l'externe, négociation. **Attention, le bénévolat des administrateurs pour siéger dans les instances ou en représentation officielle n'est pas valorisable.**

VALORISATION :

Pour chaque typologie de bénévolat, il est identifié un profil correspondant dans l'équipe salariés avec une équivalence de salaire, charges patronales comprises et ramené à un montant horaire :

Typologie	Salaire estimé (brut chargé)	Montant de la valorisation selon une moyenne horaire (151.67)
Bénévolat "animation" > Poste équivalent : animateur - poste D300	2 870.52 €	18.93 €
Bénévolat "intervenant" (ou mise à disposition de b. & services) > Poste équivalent : Chargé.e de mission - poste F350	3 893.86 €	25.67 €
Bénévolat "cadre" > Poste équivalent : Direction - poste I450	5 261.58 €	34.69 €

>> **Au total, en 2025, nous chiffrons le bénévolat associatif à 35 030 € pour 1 246,5 heures réparties pour :**

- 521 heures de bénévolat "animation" :
- 725.5 heures de Bénévolat "cadre"

>>> 464 heures de bénévolat "intervenant" sont valorisés, à hauteur de 11 911,14 € en contributions volontaires sur les lignes comptables prestations en nature.

RESULTAT - AFFECTATION

2.1. Examen des comptes de résultat

Les comptes clos au 31/12/2025 ont été établis selon les principes comptables généralement admis.

Total charges = 846 756 € contre 866 684 € en 2024

Total produits = 891 153 € contre 877 486 € en 2024

L'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un excédent de 44 396 €

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total des charges	392 495 €	370 205 €	289 172 €	397 202 €	543 876 €	554 307 €	866 684 €	846 756 €
Total des produits	340 256 €	370 686 €	291 690 €	359 669 €	556 580 €	580 471 €	877 486 €	891 153 €
Résultat	(52 238 €)	481 €	2 518 €	(37 533 €)	12 704 €	26 164 €	10 802 €	44 396 €

État des fonds propres sur les mêmes années :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total des fonds associatifs	3 903 €	4 384 €	8 085 €	(34 514 €)	(23 527 €)	2 394 €	10 421 €	56 019 €

2.2. Analyse des charges d'exploitation (en excluant les charges financières et exceptionnelles)

Les charges d'exploitation s'élèvent à 846 756 € contre 864 924 € en 2025 soit une baisse de 2.10%.

Globalement, les postes de dépenses sont à la hausse, liée à la multiplicité des projets, hausse qui se compense principalement par des fonds dédiés et des dotations aux provisions à la baisse. – 73 714 €.

1/ La part la plus importante des charges d'exploitation reste la masse salariale. Elle s'élève à 441 677 € soit une augmentation de 6.62 %.

> Le montant des **salaires** s'élève à 345 159 € contre 319 529 € en 2024

> Les **cotisations sociales** s'élèvent à 96 518 € contre 94 723 € en 2024

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Salaires	201 764 €	201 483 €	174 870 €	194 809 €	272 637 €	278 148 €	319 529 €	345 159 €
Cotisations	78 236 €	58 303 €	33 062 €	59 035 €	80 232 €	81 144 €	94 723 €	96 518 €
ETP (sans contrat en apprentissage)	7.38	7.52	5.09	5.92	7.18	7.76	9.89	9.9
ETP (dont contrat en apprentissage)	7.38	7.83	5.67	7.76	8.64	10.01	10.40	10.51

L'évolution de la masse salariale se justifie par l'évolution du point de la convention collective ECLAT, et du fait de la stabilisation de l'équipe sur l'année complète considérant les 3 dernier.e.s arrivées en CDI, en février 2024.

2/ A distinguer, les achats de marchandises s'élèvent à 50 623 € en 2025 (+56.35%) en référence aux déploiements des épiceries VRAC avec une variation de stocks pour 3 519 €.

3/ Les achats (hors marchandises) s'élèvent à 171 751 € contre 155 104 € en 2024.

Cette augmentation s'explique en grande partie sur le poste « prestation de service » avec les prestations des 2 antennes VRAC dans le cadre de la convention ADEME déployée en 2025.

D'autre part, la plupart des postes de dépenses présentent une baisse étant donnée la gestion maîtrisée en réponse aux restrictions budgétaires de cette année.

Le soutien du conseil départemental des Bouches du Rhône a permis des investissements sur du matériel pédagogique et des équipements.

4/ Les charges financières s'élèvent à 4 049 € contre 5 653 € en 2024 et 6 645 € en 2023.

Nous avons sollicité France active pour un prêt de trésorerie de 30k€ à taux 0%, avec un remboursement différé de 12 mois. Accepté en mars 2025, cette facilité de trésorerie nous a permis d'alléger grandement nos tensions de trésorerie et limiter nos frais bancaires (liés aux découverts et concours aux daily)

5/ Impôts, taxes et versements assimilés : la consolidation de la taille de l'équipe se traduit par l'assujettissement à la taxe sur les salaires à l'instar de 2024 ou le dépassement du montant d'abattement était déjà franchi.

En 2025, la taxe sur les salaires traduit une hausse de 1 175 € et la taxe sur la formation à une hausse de 366 € soit au total une augmentation du poste de 14.06%.

6/ Salaires, traitements, charges sociales : Parallèlement aux raisons évoquées, les charges liées au personnel sont à la hausse (*salaires, charges sociales*) de 9.91%. *Sont à considérer :*

- le départ de Flore au 31/12/2025 avec une rupture conventionnelle induisant une indemnité légale ;
- une prime de partage de la valeur ajoutée a été octroyée à hauteur de 5 300 € pour l'ensemble de l'équipe en reconnaissance du travail et du résultat de l'exercice.

7/ Les dotations aux provisions pour risques s'expliquent par le risque d'ajustement à la baisse des subventions 2025 de 14 309.76 € pour enveloppes non consommées sur des dépenses externes (par manque de trésorerie ou pour une gestion plus saine des actions cf budgets attribués).

> La totalité de la provision (12 815.40 €) pour le litige avec M. ROSSI est levée suite au résultat de l'audience ; M. ROSSI a été débouté de la totalité de ses demandes.

8 / Autres charges : on notera la redevance logiciel VRAC qui devient une solution payante jusque-là en partie exonérée.

2.3. Les produits

Le total des produits d'exploitation s'élève à 890 775 € contre 874 694 € en 2024.

Les autres produits s'élèvent à 175 € contre 1 018 € en 2024.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Vente de marchandises						6 411 €	23 105 €	31 353 €
Chiffre d'affaires	23 241 €	25 443 €	13 872 €	36 027 €	79 728 €	95 777 €	123 803 €	133 679 €
Subventions d'exploitation	311 347 €	327 260 €	270 529 €	296 123 €	414 521 €	380 183 €	673 778 €	482 456 €

➤ [Les ventes de marchandises](#) se portent à 31 353 € avec 23 épiceries VRAC déployées en 2025.

➤ [Le chiffre d'affaires](#) s'établit à 133 679 € contre 123 803 € en 2024. (+7.98%)

Une nouvelle ventilation comptable du chiffre d'affaires est mise en place en 2025, pour une représentation plus aisée des ressources de l'association à la vue de l'évolution de la diversité des financements des structures associatives et des enjeux liés à la fiscalité.

* La part des ventes directes s'établit à 14 903 € et correspondent aux animations ponctuelles ;

(pour exemples : sortie terrain, animations en classe ou sur stand)

* Celle des prestations sous marché public représente 29 900 € ;

(marchés publics renouvelés de la métropole Aix Marseille Provence « Classes engagées », de Ménélik « programme rivières » ; nouveau marché public SYMCRAU 2025-26 « l'eau en Crau »)

* les prestations en co-traitance représentent 10 950 € ;

(prestations avec le CPIE de la Ciotat pour les traversées OFB-Corse et l'ABC métropole)

* les prestations – projets représente 74 937 € ; (ici remontent les actions avec une commande directe et une ingénierie de projets, ex : les actions de désimperméabilisation des cours d'écoles de différentes communes du Pays d'Arles ; la consultation du conservatoire du littoral « Adapto+ » ; l'accompagnement ABC de la maire de Barbentane ; les animations énergie Provence grand large ou Centrale Villageoise du Pays d'Arles...on retrouve d'autres financements divers liés aux projets)

La nouvelle réglementation comptable ventile le compte 791-transfert de charges dans les comptes produits des activités annexes ou autres produits des activités annexes. (pour exemple, on retrouve les débours – droit d'entrée du domaine du merle ou les aides à l'apprentissage)

➤ [Les subventions](#) se sont élevées à 482 456 € réparties pour 129 654 € en aides privées, et 352 803 € en **subventions publiques**.

Tableau de répartition des aides publiques :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
SERVICES DE L'ETAT	55 415,00 €	86 320,00 €	128 988,37 €	140 568,63 €	196 372 €	157 025 €
ETABLISSEMENTS PUBLICS	52 389,00 €	73 670,80 €	96 078,80 €	70 438,00 €	86 416 €	70 314 €
REGIONS	19 403,19 €	7 931,96 €	58 514,00 €	20 505,54 €	48 431 €	34 000 €
DEPARTEMENTS	37 531,00 €	42 557,00 €	58 620,00 €	23 970,00 €	47 584 €	43 713.59€
AUTRES COLLECTIVITES	5 000,00 €	- €	- €	12 717,65 €	27 507.85 €	18 000 €
COMMUNES	43 500,00 €	22 800,00 €	25 000,00 €	29 800,00 €	27 000 €	29 750 €
SOUS TOTAL FONDS PUBLICS - SUBVENTIONS	213 238,19 €	233 279,76 €	367 201,17 €	297 999,82 €	433 310.85 €	352 802.59 €

* avec réintégration des fonds dédiés de 2024 sur 2025 et déduction des fonds dédiés 2025 sur 2026

A noter que :

- l'ADEME a accordé en 2024, une subvention de 195 k€ pour l'animation de VRAC 2024-2027 reportée en fond dédiés pour 2/3 ;

Considérant la conjoncture difficile, les services de l'Etat et des établissements publics restent d'un soutien considérable avec un déploiement pluriannuel pour les programmes. Cet exercice particulier expose la nécessité de diversifier nos sources de financement au-delà des subventions publiques.

Et, l'effort de déploiement vers des fonds privés, se constate, en 2025, avec :

- la mobilisation de la fondation de France à travers une convention de 110k€ pour l'animation de DECLIC 2025-2027 reportée en fond dédiés pour 60 K € ;

- la mobilisation de EDF France - CNPE TRICASTIN-DIPDE pour 10 K€ en soutien des actions du pôle Rhône.

2. Examen du bilan

- Les dettes financières passent de 2 k€ au 31/12/24 à 30 k€ au 31/12/25 en raison du nouveau prêt France active « fond de relance 2025 » à taux 0 ; contracté pour pallier les difficultés liées au contexte national qui a présenté des menaces en termes de vote du budget national, de réduction des budgets, et de délai de mise à disposition des fonds aux différentes collectivités.

- Les dettes d'exploitation ont augmenté de 23 k€, passant de 124 k€ au 31/12/24 à 101 k€ au 31/12/25

Il reste au 31/12/2025 :

- * 54 k€ de dettes fournisseurs dont 27 597 € en factures non parvenues et des factures de fin d'exercice ; et, dont 27 K€ consiste aux prestations des antennes VRAC dont le paiement est conditionné au versement de l'ADEME selon présentation de l'avancement de la convention triennale ;

- * Et, 69 k€ de dettes sociales et fiscales, avec :

- > provision congés payés et charges sur congés payés de 25 691€ (l'équipe cumule ses congés ; équilibre à trouver entre pose des récup et des congés reste difficile) ;

- > la taxe sur les salaires ; l'apurement d'uniformation, exigibles l'année suivante ;

- > les cotisations DSN de 12/2025 exigibles au 15 janvier 2026 ;

- > l'indemnité légale de rupture conventionnelle ;

- > le versement de la Prime de partage de la valeur ajoutée.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 256 k€ contre 165 k€ en 2024.

(> annexe 2 - produits constatés d'avance pour les détails)

On retrouve les provisions pour risques // d'ajustement sur subventions de 14 310 € pour enveloppe non consommée sur dépenses externes par manque de trésorerie. (> annexe 3 - provision pour risques)

Au 31/12/2025, la trésorerie est constatée à 89.2 k€ contre 52.8 k€ au 31/12/2024.

3. Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice de 44 396 € en report à nouveau, ce qui amènerait les fonds propres en positif pour 56 019 €.

4. Rémunération des dirigeants

Comme depuis le début du fonctionnement de l'association, le Président et l'ensemble du Conseil d'Administration n'ont pas été rémunérés au cours de l'exercice.

5. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L612-5 DU CODE DE COMMERCE

Les opérations relevant de l'article L612-5 du code de commerce font l'objet d'un rapport séparé qui vous a été remis.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Arles, le 30/03/2026,

LE PRESIDENT, ROLAND ROUX

LE TRESORIER, JEAN-LAURENT LUCCHESI

ANNEXE 1 :

FONDS DEDIES AU 31/12/2025

N° mouvement	Date	Libellé	Montant	
22269	31/12/2025			
		FONDS DEDIES 2025 ADEME 2025-27 VRAC	130 000,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 CD13 EEP VRAC	3 315,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 REGION PACA APERLA	4 104,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 AUREILLE DESIMPER	337,50 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 REGION PACA LYCEE2023/24	960,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 REGION PACA LYCEE2024/25	1 920,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 PETR DESIMPER	1 575,00 €	689400
			142 211,50 €	194000

EXTOURNE // UTILISATION DES FONDS DEDIES 2024

21450	01/01/2025	FOND DEDIE REGION - LYCEES 2023 - conv 2023-08978	5 760,00 €	789000
	01/01/2025	FOND DEDIE REGION - LYCEES 2024 - conv 2023-07877	9 600,00 €	789000
	01/01/2025	FOND DEDIE PNRA PC 2024-25	3 990,00 €	789000
	01/01/2025	FOND DEDIE-ADEME VRAC 2024-27	195 000,00 €	789000
	01/01/2025	FOND DEDIE - PETR DESIMPER	1 575,00 €	789000
		sous total	215 925,00 €	194000

ANNEXE 2 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU 31/12/2025

Libellé	Montant	Ecriture Débit	Ecriture Crédit
PCA 2025 BARBENTANE ABC	12 084,00 €	706501	
PCA 2025 CPIE AIX CLASSES ENGAGEES	22 395,00 €	706502	
PCA 2025 CPIE AIX MENELIK	1 839,00 €	706502	
PCA 2025 SYMCRAU MARCHE 2025-26	24 880,80 €	706502	
PCA 2025 CONSERVATOIRE DU LITTORAL ADAPTO+	33 163,20 €	706504	
PCA 2025 EDF CONV 2025-28	65 880,00 €	706504	
PCA 2025 URCPTE TERRAINS D'ENTENTE	3 791,70 €	706504	
PCA 2025 CD13 ATE AMPERE ET CASSIN	4 000,00 €	740004	
PCA 2025 FONDATION DE FRANCE DECLIC	60 000,00 €	740021	
PCA 2025 DREETS VRAC 2023-26	11 184,37 €	742200	
PCA-PGL LAROLIMICOLES CONV 2024-2039	10 780,00 €	706504	
PCA GRAND AVIGNON Faites Echo 2024-2026	4 500,00 €	749048	
PCA2025 DESIMPER FONTVIEILLE	2 337,5	758101	
PCA 2025 - ADHESION 2026 DERVIEUX	10,00 €	706504	
			487000
	256 845,57 €		

ANNEXE 3 :PROVISION PERTE SUR SUBVENTIONS AU 31/12/2025

22270	OS	31/12/2025	AERMC - 2025-0406 PROVISION / AJUST DBR & SP	750,38 €	681500	151800
			FNADT - 2025 SCIENCES PLURIELLES	424,95 €	681500	151800
			REGION PACA - PROVISION / AJUST ₂₅ SCIENCES PLURIELLES	849,89 €	681500	151800
			AERMC - 2025-0404 PROVISION / AJUST PRS & MRA	6 302,60 €	681500	151800
			SGAR - PROVISION / AJUST ₂₅ ESPACE DIALOGUES	2 336,52 €	681500	151800
			REGION PACAPROVISION / AJUST ₂₅ ESPACE DIALOGUES	408,32 €	681500	151800
			AERMC - 2024-0151 PROVISION / AJUST DECLIC - PCZH - ATE - EDUCLONE	3 237,10 €	681500	151800
			sous total	14 309,76 €		

RAPPORT FINANCIER 2025

Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 19 mai 2026

1. REGLES DE VALORISATION DU BENEVOLAT

Contexte : « **Sans bénévolat, pas de vie associative** » & « **Connaître pour reconnaître** »

Il est intéressant, pour l'association, de faire apparaître le bénévolat, en complément des flux financiers, pour donner une image fidèle de l'ensemble des activités développées. Les règles choisies et établies par une association doivent être écrites et les choix effectués doivent être justifiés.

Nous appliquons la méthode conseillée par l'union nationale des CPIE qui prend en compte le profil de bénévoles mobilisés, et d'une valorisation assimilée aux compétences d'un salarié équivalent dans l'équipe. La délibération du Conseil d'Administration du 05/11/2025 détermine la valorisation du bénévolat pour les bilans des actions et des comptes 2025 de l'association.

PROFILS DE BENEVOLES

Notre CPIE, convient de 3 profils de bénévolat :

1/ Bénévolat "animation"

> missions : accompagnement aux projets, sorties en appui aux salarié.es-référents des actions

2/ Bénévolat "intervenant"

> missions : médiation auprès du public dans le cadre d'actions portées par notre association, sous le cadrage salarié.es-référents des actions

3/ Bénévolat "cadre"

> missions : représentation de l'association à diverses instances avec capacité à engager l'association, vis à vis de l'externe, négociation. **Attention, le bénévolat des administrateurs pour siéger dans les instances ou en représentation officielle n'est pas valorisable.**

VALORISATION :

Pour chaque typologie de bénévolat, il est identifié un profil correspondant dans l'équipe salariés avec une équivalence de salaire, charges patronales comprises et ramené à un montant horaire :

Typologie	Salaire estimé (brut chargé)	Montant de la valorisation selon une moyenne horaire (151.67)
Bénévolat "animation" > Poste équivalent : animateur - poste D300	2 870.52 €	18.93 €
Bénévolat "intervenant" (ou mise à disposition de b. & services) > Poste équivalent : Chargé.e de mission - poste F350	3 893.86 €	25.67 €
Bénévolat "cadre" > Poste équivalent : Direction - poste I450	5 261.58 €	34.69 €

>> **Au total, en 2025, nous chiffrons le bénévolat associatif à 35 030 € pour 1 246,5 heures réparties pour :**

- 521 heures de bénévolat "animation" :
- 725.5 heures de Bénévolat "cadre"

>>> 464 heures de bénévolat "intervenant" sont valorisés, à hauteur de 11 911,14 € en contributions volontaires sur les lignes comptables prestations en nature.

RESULTAT - AFFECTATION

2.1. Examen des comptes de résultat

Les comptes clos au 31/12/2025 ont été établis selon les principes comptables généralement admis.

Total charges = 846 756 € contre 866 684 € en 2024

Total produits = 891 153 € contre 877 486 € en 2024

L'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un excédent de 44 396 €

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total des charges	392 495 €	370 205 €	289 172 €	397 202 €	543 876 €	554 307 €	866 684 €	846 756 €
Total des produits	340 256 €	370 686 €	291 690 €	359 669 €	556 580 €	580 471 €	877 486 €	891 153 €
Résultat	(52 238 €)	481 €	2 518 €	(37 533 €)	12 704 €	26 164 €	10 802 €	44 396 €

État des fonds propres sur les mêmes années :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total des fonds associatifs	3 903 €	4 384 €	8 085 €	(34 514 €)	(23 527 €)	2 394 €	10 421 €	56 019 €

2.2. Analyse des charges d'exploitation (en excluant les charges financières et exceptionnelles)

Les charges d'exploitation s'élèvent à 846 756 € contre 864 924 € en 2025 soit une baisse de 2.10%.

Globalement, les postes de dépenses sont à la hausse, liée à la multiplicité des projets, hausse qui se compense principalement par des fonds dédiés et des dotations aux provisions à la baisse. – 73 714 €.

1/ La part la plus importante des charges d'exploitation reste la masse salariale. Elle s'élève à 441 677 € soit une augmentation de 6.62 %.

> Le montant des **salaires** s'élève à 345 159 € contre 319 529 € en 2024

> Les **cotisations sociales** s'élèvent à 96 518 € contre 94 723 € en 2024

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Salaires	201 764 €	201 483 €	174 870 €	194 809 €	272 637 €	278 148 €	319 529 €	345 159 €
Cotisations	78 236 €	58 303 €	33 062 €	59 035 €	80 232 €	81 144 €	94 723 €	96 518 €
ETP (sans contrat en apprentissage)	7.38	7.52	5.09	5.92	7.18	7.76	9.89	9.9
ETP (dont contrat en apprentissage)	7.38	7.83	5.67	7.76	8.64	10.01	10.40	10.51

L'évolution de la masse salariale se justifie par l'évolution du point de la convention collective ECLAT, et du fait de la stabilisation de l'équipe sur l'année complète considérant les 3 dernier.e.s arrivées en CDI, en février 2024.

2/ A distinguer, les achats de marchandises s'élèvent à 50 623 € en 2025 (+56.35%) en référence aux déploiements des épiceries VRAC avec une variation de stocks pour 3 519 €.

3/ Les achats (hors marchandises) s'élèvent à 171 751 € contre 155 104 € en 2024.

Cette augmentation s'explique en grande partie sur le poste « prestation de service » avec les prestations des 2 antennes VRAC dans le cadre de la convention ADEME déployée en 2025.

D'autre part, la plupart des postes de dépenses présentent une baisse étant donnée la gestion maîtrisée en réponse aux restrictions budgétaires de cette année.

Le soutien du conseil départemental des Bouches du Rhône a permis des investissements sur du matériel pédagogique et des équipements.

4/ Les charges financières s'élèvent à 4 049 € contre 5 653 € en 2024 et 6 645 € en 2023.

Nous avons sollicité France active pour un prêt de trésorerie de 30k€ à taux 0%, avec un remboursement différé de 12 mois. Accepté en mars 2025, cette facilité de trésorerie nous a permis d'alléger grandement nos tensions de trésorerie et limiter nos frais bancaires (liés aux découverts et concours aux daily)

5/ Impôts, taxes et versements assimilés : la consolidation de la taille de l'équipe se traduit par l'assujettissement à la taxe sur les salaires à l'instar de 2024 ou le dépassement du montant d'abattement était déjà franchi.

En 2025, la taxe sur les salaires traduit une hausse de 1 175 € et la taxe sur la formation à une hausse de 366 € soit au total une augmentation du poste de 14.06%.

6/ Salaires, traitements, charges sociales : Parallèlement aux raisons évoquées, les charges liées au personnel sont à la hausse (*salaires, charges sociales*) de 9.91%. *Sont à considérer :*

- le départ de Flore au 31/12/2025 avec une rupture conventionnelle induisant une indemnité légale ;
- une prime de partage de la valeur ajoutée a été octroyée à hauteur de 5 300 € pour l'ensemble de l'équipe en reconnaissance du travail et du résultat de l'exercice.

7/ Les dotations aux provisions pour risques s'expliquent par le risque d'ajustement à la baisse des subventions 2025 de 14 309.76 € pour enveloppes non consommées sur des dépenses externes (par manque de trésorerie ou pour une gestion plus saine des actions cf budgets attribués).

> La totalité de la provision (12 815.40 €) pour le litige avec M. ROSSI est levée suite au résultat de l'audience ; M. ROSSI a été débouté de la totalité de ses demandes.

8 / Autres charges : on notera la redevance logiciel VRAC qui devient une solution payante jusque-là en partie exonérée.

2.3. Les produits

Le total des produits d'exploitation s'élève à 890 775 € contre 874 694 € en 2024.

Les autres produits s'élèvent à 175 € contre 1 018 € en 2024.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Vente de marchandises						6 411 €	23 105 €	31 353 €
Chiffre d'affaires	23 241 €	25 443 €	13 872 €	36 027 €	79 728 €	95 777 €	123 803 €	133 679 €
Subventions d'exploitation	311 347 €	327 260 €	270 529 €	296 123 €	414 521 €	380 183 €	673 778 €	482 456 €

➤ [Les ventes de marchandises](#) se portent à 31 353 € avec 23 épiceries VRAC déployées en 2025.

➤ [Le chiffre d'affaires](#) s'établit à 133 679 € contre 123 803 € en 2024. (+7.98%)

Une nouvelle ventilation comptable du chiffre d'affaires est mise en place en 2025, pour une représentation plus aisée des ressources de l'association à la vue de l'évolution de la diversité des financements des structures associatives et des enjeux liés à la fiscalité.

* La part des ventes directes s'établit à 14 903 € et correspondent aux animations ponctuelles ;

(pour exemples : sortie terrain, animations en classe ou sur stand)

* Celle des prestations sous marché public représente 29 900 € ;

(marchés publics renouvelés de la métropole Aix Marseille Provence « Classes engagées », de Ménélik « programme rivières » ; nouveau marché public SYMCRAU 2025-26 « l'eau en Crau »)

* les prestations en co-traitance représentent 10 950 € ;

(prestations avec le CPIE de la Ciotat pour les traversées OFB-Corse et l'ABC métropole)

* les prestations – projets représente 74 937 € ; (ici remontent les actions avec une commande directe et une ingénierie de projets, ex : les actions de désimperméabilisation des cours d'écoles de différentes communes du Pays d'Arles ; la consultation du conservatoire du littoral « Adapto+ » ; l'accompagnement ABC de la maire de Barbentane ; les animations énergie Provence grand large ou Centrale Villageoise du Pays d'Arles...on retrouve d'autres financements divers liés aux projets)

La nouvelle réglementation comptable ventile le compte 791-transfert de charges dans les comptes produits des activités annexes ou autres produits des activités annexes. (pour exemple, on retrouve les débours – droit d'entrée du domaine du merle ou les aides à l'apprentissage)

➤ [Les subventions](#) se sont élevées à 482 456 € réparties pour 129 654 € en aides privées, et 352 803 € en **subventions publiques**.

Tableau de répartition des aides publiques :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
SERVICES DE L'ETAT	55 415,00 €	86 320,00 €	128 988,37 €	140 568,63 €	196 372 €	157 025 €
ETABLISSEMENTS PUBLICS	52 389,00 €	73 670,80 €	96 078,80 €	70 438,00 €	86 416 €	70 314 €
REGIONS	19 403,19 €	7 931,96 €	58 514,00 €	20 505,54 €	48 431 €	34 000 €
DEPARTEMENTS	37 531,00 €	42 557,00 €	58 620,00 €	23 970,00 €	47 584 €	43 713.59€
AUTRES COLLECTIVITES	5 000,00 €	- €	- €	12 717,65 €	27 507.85 €	18 000 €
COMMUNES	43 500,00 €	22 800,00 €	25 000,00 €	29 800,00 €	27 000 €	29 750 €
SOUS TOTAL FONDS PUBLICS - SUBVENTIONS	213 238,19 €	233 279,76 €	367 201,17 €	297 999,82 €	433 310.85 €	352 802.59 €

* avec réintégration des fonds dédiés de 2024 sur 2025 et déduction des fonds dédiés 2025 sur 2026

A noter que :

- l'ADEME a accordé en 2024, une subvention de 195 k€ pour l'animation de VRAC 2024-2027 reportée en fond dédiés pour 2/3 ;

Considérant la conjoncture difficile, les services de l'Etat et des établissements publics restent d'un soutien considérable avec un déploiement pluriannuel pour les programmes. Cet exercice particulier expose la nécessité de diversifier nos sources de financement au-delà des subventions publiques.

Et, l'effort de déploiement vers des fonds privés, se constate, en 2025, avec :

- la mobilisation de la fondation de France à travers une convention de 110k€ pour l'animation de DECLIC 2025-2027 reportée en fond dédiés pour 60 K € ;

- la mobilisation de EDF France - CNPE TRICASTIN-DIPDE pour 10 K€ en soutien des actions du pôle Rhône.

2. Examen du bilan

- Les dettes financières passent de 2 k€ au 31/12/24 à 30 k€ au 31/12/25 en raison du nouveau prêt France active « fond de relance 2025 » à taux 0 ; contracté pour pallier les difficultés liées au contexte national qui a présenté des menaces en termes de vote du budget national, de réduction des budgets, et de délai de mise à disposition des fonds aux différentes collectivités.

- Les dettes d'exploitation ont augmenté de 23 k€, passant de 124 k€ au 31/12/24 à 101 k€ au 31/12/25

Il reste au 31/12/2025 :

- * 54 k€ de dettes fournisseurs dont 27 597 € en factures non parvenues et des factures de fin d'exercice ; et, dont 27 K€ consiste aux prestations des antennes VRAC dont le paiement est conditionné au versement de l'ADEME selon présentation de l'avancement de la convention triennale ;

- * Et, 69 k€ de dettes sociales et fiscales, avec :

- > provision congés payés et charges sur congés payés de 25 691€ (l'équipe cumule ses congés ; équilibre à trouver entre pose des récup et des congés reste difficile) ;

- > la taxe sur les salaires ; l'apurement d'uniformation, exigibles l'année suivante ;

- > les cotisations DSN de 12/2025 exigibles au 15 janvier 2026 ;

- > l'indemnité légale de rupture conventionnelle ;

- > le versement de la Prime de partage de la valeur ajoutée.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 256 k€ contre 165 k€ en 2024.

(> annexe 2 - produits constatés d'avance pour les détails)

On retrouve les provisions pour risques // d'ajustement sur subventions de 14 310 € pour enveloppe non consommée sur dépenses externes par manque de trésorerie. (> annexe 3 - provision pour risques)

Au 31/12/2025, la trésorerie est constatée à 89.2 k€ contre 52.8 k€ au 31/12/2024.

3. Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice de 44 396 € en report à nouveau, ce qui amènerait les fonds propres en positif pour 56 019 €.

4. Rémunération des dirigeants

Comme depuis le début du fonctionnement de l'association, le Président et l'ensemble du Conseil d'Administration n'ont pas été rémunérés au cours de l'exercice.

5. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L612-5 DU CODE DE COMMERCE

Les opérations relevant de l'article L612-5 du code de commerce font l'objet d'un rapport séparé qui vous a été remis.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Arles, le 30/03/2026,

LE PRESIDENT, ROLAND ROUX

LE TRESORIER, JEAN-LAURENT LUCCHESI

ANNEXE 1 :

FONDS DEDIES AU 31/12/2025

N° mouvement	Date	Libellé	Montant	
22269	31/12/2025			
		FONDS DEDIES 2025 ADEME 2025-27 VRAC	130 000,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 CD13 EEP VRAC	3 315,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 REGION PACA APERLA	4 104,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 AUREILLE DESIMPER	337,50 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 REGION PACA LYCEE2023/24	960,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 REGION PACA LYCEE2024/25	1 920,00 €	689400
		FONDS DEDIES 2025 PETR DESIMPER	1 575,00 €	689400
			142 211,50 €	194000

EXTOURNE // UTILISATION DES FONDS DEDIES 2024

21450	01/01/2025	FOND DEDIE REGION - LYCEES 2023 - conv 2023-08978	5 760,00 €	789000
	01/01/2025	FOND DEDIE REGION - LYCEES 2024 - conv 2023-07877	9 600,00 €	789000
	01/01/2025	FOND DEDIE PNRA PC 2024-25	3 990,00 €	789000
	01/01/2025	FOND DEDIE-ADEME VRAC 2024-27	195 000,00 €	789000
	01/01/2025	FOND DEDIE - PETR DESIMPER	1 575,00 €	789000
		sous total	215 925,00 €	194000

ANNEXE 2 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU 31/12/2025

Libellé	Montant	Ecriture Débit	Ecriture Crédit
PCA 2025 BARBENTANE ABC	12 084,00 €	706501	
PCA 2025 CPIE AIX CLASSES ENGAGEES	22 395,00 €	706502	
PCA 2025 CPIE AIX MENELIK	1 839,00 €	706502	
PCA 2025 SYMCRAU MARCHE 2025-26	24 880,80 €	706502	
PCA 2025 CONSERVATOIRE DU LITTORAL ADAPTO+	33 163,20 €	706504	
PCA 2025 EDF CONV 2025-28	65 880,00 €	706504	
PCA 2025 URCPTE TERRAINS D'ENTENTE	3 791,70 €	706504	
PCA 2025 CD13 ATE AMPERE ET CASSIN	4 000,00 €	740004	
PCA 2025 FONDATION DE FRANCE DECLIC	60 000,00 €	740021	
PCA 2025 DREETS VRAC 2023-26	11 184,37 €	742200	
PCA-PGL LAROLIMICOLES CONV 2024-2039	10 780,00 €	706504	
PCA GRAND AVIGNON Faites Echo 2024-2026	4 500,00 €	749048	
PCA2025 DESIMPER FONTVIEILLE	2 337,5	758101	
PCA 2025 - ADHESION 2026 DERVIEUX	10,00 €	706504	
			487000
	256 845,57 €		

ANNEXE 3 :PROVISION PERTE SUR SUBVENTIONS AU 31/12/2025

22270	OS	31/12/2025	AERMC - 2025-0406 PROVISION / AJUST DBR & SP	750,38 €	681500	151800
			FNADT - 2025 SCIENCES PLURIELLES	424,95 €	681500	151800
			REGION PACA - PROVISION / AJUST ₂₅ SCIENCES PLURIELLES	849,89 €	681500	151800
			AERMC - 2025-0404 PROVISION / AJUST PRS & MRA	6 302,60 €	681500	151800
			SGAR - PROVISION / AJUST ₂₅ ESPACE DIALOGUES	2 336,52 €	681500	151800
			REGION PACAPROVISION / AJUST ₂₅ ESPACE DIALOGUES	408,32 €	681500	151800
			AERMC - 2024-0151 PROVISION / AJUST DECLIC - PCZH - ATE - EDUCLONE	3 237,10 €	681500	151800
			sous total	14 309,76 €		